**CANEVAS[[1]](#footnote-1) DE RAPPORT DU PROGRAMME REDD+**

#### Période : du 1er Janvier au 31 Décembre 2021

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Titre du Programme & Référence** |  | **Localité, Secteur/Thème(s) du Programme** |
| Titre du Programme REDD+: Programme d’appui à la réforme foncière : élaboration du document de politique foncière de la RDC et renforcement des capacités de l’administration foncière.  Réf. du Programme (**le cas échéant)**:  Numéro de référence du Programme/MPTF  Office:2 | Kinshasa : Echelle nationale  Expérimentation dans 2 Provinces pilotes à enjeux REDD+ (Ituri et Mai-Ndombe) et 2 Provinces pilotes où existent des appuis extérieures pour la conduite d’activités sectorielles et/ou habilitantes (Kwilu et Kasaï Oriental) |
| Secteur/Thème(s) : Foncier |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Organisations participantes** |  | **Partenaires de mise en œuvre** |
| ONU-Habitat/Global Land Tool Network (GLTN) | CONAREF, UCBC, CAGDFT, Secrétariat G  énéral aux Affaires Foncières. |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Budget du Programme (US$)** | |  | **Durée du Programme (mois)** |
| **Contribution du Fonds:**   * *6.999.999*   **Contribution de(s) agence(s):**   * *le cas échéant, par agence*   **Contribution du Gouvernement:**   * *(le cas échéant)*   **Autres Contributions [donateur(s)]:**   * *(le cas échéant)*   **TOTAL: 6.999.999** | | Durée totale (mois): 48 mois  Date de démarrage3 : 03/08/2017    Date de clôture originale*4*: 31 Décembre 2021  Date de clôture actuelle5: 30 Septembre 2022 |
| |  | | --- | | **Evaluation du Programme** | | Evaluation – *(à joindre le cas échéant)*  ☐Oui ☐ Non Date : dd.mm.yyyy)  Evaluation à mi-parcours *– (à joindre le cas échéant)*  ☒ Oui ☐ Non Date: rapport final en cours de finalisation | | |  |  | | --- | --- | |  | **Soumis par:** | | o | Nom: Mamadou Mballo | | o | Titre: Chargé de Programme | | o | Organisation participante: ONU-Habitat | | o | Addresse e-mail:[**mamadou.mballo@un.org**](mailto:mamadou.mballo@un.org) | | | | |

Table des matières

[1. Données clés du programme REDD+ 5](#_Toc97979722)

[2. Résumé exécutif (maximum 1 page) 6](#_Toc97979723)

[3. Brève présentation du programme 7](#_Toc97979724)

[3.1. Objectif Général 7](#_Toc97979725)

[3.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus du programme 7](#_Toc97979726)

[3.3. Contexte du rapport 7](#_Toc97979727)

[4. Etat d’avancement des activités prévues dans le PTBA pour la période de rapportage (semestre 1 ou année entière) 8](#_Toc97979728)

[4.1. Appui à la CONAREF 8](#_Toc97979729)

[4.2. Elaboration de la politique et de la loi foncières 9](#_Toc97979730)

[4.3. Appui aux communautés et développement des guides méthodologiques 9](#_Toc97979731)

[5. Résultats du Programme 17](#_Toc97979732)

[5.1. Progrès par effet et produits du programme 17](#_Toc97979733)

[5.2. Evaluation de la performance du programme sur base des indicateurs du cadre des résultats 19](#_Toc97979734)

[6. Contribution du programme à l’atteinte des Indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI 24](#_Toc97979735)

[7. Contribution du programme à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention 27](#_Toc97979736)

[8. Exécution financière 30](#_Toc97979737)

[9. Gestion participative 35](#_Toc97979738)

[10. Thèmes transversaux 36](#_Toc97979739)

[10.1. Gouvernance 36](#_Toc97979740)

[10.2. Genre 37](#_Toc97979741)

[10.3. Peuples Autochtones 38](#_Toc97979742)

[10.4. Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.) 38](#_Toc97979743)

[10.5. Respect de normes environnementale et sociale 38](#_Toc97979744)

[a) Etude d’impact environnementale et sociale 39](#_Toc97979745)

[b) Mesures prises afin d’assurer le respect des sauvegardes 40](#_Toc97979746)

[c) Gestion des plaintes et recours 43](#_Toc97979747)

[11. Gestion des risques 43](#_Toc97979748)

[12. Illustration narrative spécifique 46](#_Toc97979749)

[13. Modalités de suivi 46](#_Toc97979750)

[14. Révisions programmatiques (le cas échéant) 47](#_Toc97979751)

[15. Communication and promotion 48](#_Toc97979752)

[16. Auto-évaluation du programme 48](#_Toc97979753)

[17. Difficultés rencontrées et mesures prises 48](#_Toc97979754)

[18. Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme 48](#_Toc97979755)

[19. Conclusion et recommandations 49](#_Toc97979756)

[20. Récapitulatif des livrables 50](#_Toc97979757)

[21. Annexes 51](#_Toc97979758)

**Abréviations et Acronymes**

**ACE :** Agence Congolaise de l’Environnement

**ALE :** Agence Locale d’Exécution

**ANAPI :** Agence Nationale pour la Promotion des Investissements

**ANATC :**  Association Nationale des Autorités Traditionnelles du Congo

**CAFI**: Initiative des Forêts d’Afrique Centrale

**CAGDFT :** Centre d'Appui à la Gestion Durable des Forêts Tropicales

**CDC :** Chef de Division du Cadastre

**CFL :**  Comité Foncier Local

**CFLEDD :** Coalition des femmes leaders en Développement Durables

**CLD**: Comité de Développement Local

**COANAREF**: Commission Nationale de la Réforme Foncière

**COPIL:** Comité de Pilotage

**CP :** Comité Provincial

**DPFN:** Document de Politique Foncière Nationale

**FEC :** Fédération des Entreprises du Congo

**FONAREDD :** Fonds National REDD

**GTCRR :** Groupe de travail climat REDD+

**ILC :** International Land Coalition

**LYNAPICO :** Ligue Nationale des Associations Pygmées du Congo

**PAP :** Peuple Autochtone Pygmée

**PARF:** Programme d’Appui à la Réforme Foncière

**PIREDD:** Programme Intégré REDD

**PRODOC:** Document de Projet

**PTBA:** Plan de Travail Budgétisé Annuel

**REDD+:** Réduction des Émissions liées à la Déforestation et à la dégradation des forêts

**REPALEF:** Réseau des Populations Locales et Autochtones pour la Gestion Durable des Forets

**RFC:** Registre Foncier Communautaire

**SIF :** Système d’Information Foncière

**STDM:** Social Tenure Domain Model

**UCBC:** Université Catholique Bilingue du Congo

# Données clés du programme REDD+

|  |  |
| --- | --- |
| Titre du Programme & Référence | Programme d’appui à la réforme foncière, élaboration du document de politique foncière et renforcement des capacités de l’administration foncière – PARF-RDC |
| Numéro de référence du Programme/MPTF | 00105381 |
| Localité, Secteur/Thème(s) du Programme | Kinshasa  Echelle nationale (expérimentation dans 2 Provinces pilotes à enjeux REDD+ (Ituri et Mai-Ndombe) et 2 Provinces pilotes où existent des appuis extérieurs pour la conduite d’activités sectorielles et/ou habilitantes (Kwilu et Kasaï Oriental) |
| Partenaires de mise en œuvre | ONU-Habitat/Global Land Tool Network (GLTN) |
| Organisations participantes | CONAREF, UCBC, CAGDFT |
| Budget du Programme (USD) | 6.999.999 |
| Durée totale programme (mois): | 48 mois |
| Date d’approbation du programme en COPIL FONAREDD (dd.mm.yyyy): | 03/10/2018 |
| Date de transfert de fonds par MPTF (dd.mm.yyyy): |  |
| Date de lancement officiel/Démarrage effectif (dd.mm.yyyy): | 02 au 03/08/2017 |
| Date de clôture originale (dd.mm.yyyy) | 31/12/2020 |
| Date de clôture actuelle (dd.mm.yyyy) | 30/09/2022 |
| Décaissements au 31/12/2021 | 5 999 999 USD |
| Dépenses globales (USD) au 31/12/2021 …. | - 5 6400113.96 |
| Taux de consommation de la 1ère tranche | 97,5% |
| Date d’évaluation à mi-parcours le cas échéant | Août 2021 |
| Contact (Nom, titre, organisation participante et adresse mail : | Robert Lewis-Lettington  Chief of Section, Land, Housing and Shelter  Urban Practices Branch, Global Solutions Division  Nairobi, Kenya | UN-Gigiri, NOF 3-3S  Email:[Robert.Lewis-Lettington@un.org](mailto:Robert.Lewis-Lettington@un.org) |

# Résumé exécutif (maximum 1 page)

Après une année particulièrement difficile en 2020 du fait des impacts de la COVID-19 et des problèmes de trésorerie, le programme d’appui à la réforme foncière (PARF-RDC) a connu un démarrage timide de ses activités en 2021. Le plan de travail de cette année (2021) a été entièrement consacré à la poursuite des activités prévues au PTBA 2020 qui ont souffert des problèmes ci-avant évoqués. Le programme a ainsi fonctionné sur le solde de 2020 majoré des 40% accordés par le COPIL, le programme a pu obtenir un certain nombre de résultats en 2021.

Pour la finalisation de la politique foncière (Jalon 2), les consultations provinciales se sont tenues dans toutes les provinces qui n’avaient pas encore été consultées, bouclant ainsi le processus pour les vingt-six provinces du pays. Pour couronner le dialogue national sur le document de politique foncière nationale (DPFN), un atelier national a été organisé, en Novembre 2021, pour la validation du document de politique foncière nationale par toutes les parties prenantes de ce livrable important attendu du programme. Aussi, le programme a continué la réflexion sur la nouvelle loi avec la soumission du rapport final de l’évaluation de la loi de 1973 (loi dite foncière) aux commentaires de l’équipe technique au sein de la CONAREF, commentaires qui permettent l’amélioration et la validation finale dudit rapport avant de passer à la rédaction de la nouvelle loi, travail qui se planifie déjà pour la fin du premier trimestre de 2022.

Au niveau du jalon 3 concernant l’appui aux communautés en termes de sécurisation foncière ainsi que le développement de guides méthodologiques, le programme a enregistré des progrès au niveau de l’expérience pilote de Mambasa (Ituri) et de Inongo (Maindombe). Le projet pilote de Mambasa a bouclé toutes les étapes de mise en place du système d’information foncière et a permis la reconnaissance et la certification sociales des droits fonciers pour soixante (60) ménages dans les deux villages pilotes, Mabukulu et Andikwakwa. Le comité foncier local est en place et fonctionnel et la charte foncière locale a été validée par les différentes parties prenantes. L’administration foncière (circonscription de Mambasa), qui s’approprie cette innovation, a bénéficié d’équipements informatiques mais aussi de mesurage et de bornage, ainsi que d’une série de formation leur permettant d’utiliser ces outils. Enfin, le bâtiment devant abriter les bureaux de la circonscription foncière de Mambasa est achevé et l’agence d’exécution a notifié le gouvernement afin qu’il soit occupé et utilisé en attendant la cérémonie de remise officielle.

La même activité est en cours à Inongo. Malgré un certain nombre de progrès, notamment sur la mise en place du comité foncier local, les formations à l’approche, les activités de cartographies et documentations des droits, le processus accuse du retard dans cette province. Mais avec le plan 2022, le programme est certain de pouvoir le boucler et d’en tirer les leçons pour les résultats finaux attendus au niveau de ce jalon, à savoir la modélisation à travers un guide méthodologique à mettre à la disposition du gouvernement.

Au niveau du jalon 1 (fonctionnalité de la CONAREF), les activités de mise en œuvre de l’accord entre la CONAREF et l’ONU-Habitat se sont poursuivies jusqu’à la clôture de cet accord. Le secrétariat permanent de la CONAREF a été très actif dans l’organisation et l’animation des ateliers provinciaux sur la politique foncière, et dans la collaboration avec les différents partenaires souhaitant lui emboiter le pas dans le processus de la réforme foncière, notamment dans la capitalisation des activités liées au jalon 3. Il a en outre joué un rôle de premier plan dans l’organisation de l’atelier national de validation avec une forte médiatisation et une liaison permanente avec le ministère des affaires foncières pour accommoder les orientations et suggestions du cabinet. Trois réunions des organes de la CONAREF ont été tenues pendant la période sous examen. Efin, des activités de communication et de renforcement des capacités ont aussi été organisées.

# Brève présentation du programme

## Objectif Général

Le programme d’appui à la réforme foncière en République Démocratique du Congo (PARF-RDC) participe à l’atteinte de l’effet 6 du Plan d’Investissement REDD+ : « les droits fonciers permettent l’évolution durable de l’exploitation forestière et agricole ». L’objectif stratégique du programme est : « d’ici 2020, une politique foncière est adoptée - équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables et les communautés locales et peuples autochtones - et assurant la gestion durable et non conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières ».

## Objectifs spécifiques et résultats attendus du programme

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

1. Rendre fonctionnelle la CONAREF pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ;
2. Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre de programmes intégrés ;
3. Elaborer un guide méthodologique permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales
4. Elaborer et valider de manière participative le Document de Politique foncière de la RDC et des textes juridiques conformes à la politique foncière et harmonisés.

Les résultats attendus du programme sont :

1. Une CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ;
2. Un guide de politique foncière élaboré permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales.
3. Des communautés locales appuyées dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre de programmes intégrés
4. un document de politique foncière élaboré et disponible suivant les bonnes pratiques internationales et nationales.

## Contexte[[2]](#footnote-2) du rapport

La mise en œuvre des activités en 2021 se situe dans la continuité du PTBA de 2020 dont l’exécution a été retardée par la pandémie de la COVID-19 qui a impacté le programme notamment en termes d’activités de terrain mais aussi le retard dans l’effectivité des virements auprès des partenaires d’implementation. La stratégie mise en place par le programme a d’abord été de mettre en œuvre les activités prioritaires identifiées pour renforcer le progrès vers les résultats du programme. Ce qui a nécessité une continuité dans le PTBA de 2020, sans ajustement, sur le premier semestre 2021.

Le programme a, par la suite, procédé à l’actualisation du PTBA à partir d’une feuille de route qui identifie toutes les activités à mener jusqu’à la fin du programme prévu normalement pour Décembre 2021. Après une évaluation interne de la situation, il devenait clair que le programme aurait besoin d’une extension d’au moins 9 mois afin de permettre une mise en œuvre sereine des activités planifiées et la réalisation des résultats attendus aux termes de la LOI 2015. Ensuite, une feuille de route et une note de justification pour l’extension ont été soumises au comité de gestion du programme qui a accédé à cette demande d’extension à l’issue de sa réunion du 24 Septembre 2021.

# Etat d’avancement des activités prévues dans le PTBA pour la période de rapportage (semestre 1 ou année entière)

En 2021, les activités suivantes ont été réalisées.

## Appui à la CONAREF

Malgré le retard dans le décaissement du solde attendu de l’accord ONU-Habitat/CONAREF, la COANREF a continué à jouer son rôle de leader dans le processus à travers sa forte implication dans la mobilisation des acteurs et dans l’animation des ateliers provinciaux de consultation sur le document de politique foncière nationale (DPFN) ainsi que dans l’atelier national de validation dudit document.

Après une organisation réussie de l’Atelier de validation, le secrétariat permanent a eu une série de réunions au niveau technique et politique aux fins de boucler le processus d’élaboration et déposer le document sur la table du gouvernement. La première réunion est celle des groupes thématiques, organisée sous forme d’une retraite d’experts (en nombre réduit) pour la production du document final de la politique foncière intégrant les avis et commentaires des parties prenantes émis lors de l’atelier. Cet atelier s’est tenu à Seli Safari Zongo, du 13 au 17 Décembre 2021, et a permis de peaufiner le dernier draft du DPFN.

Après la réunion de novembre 2021 qui a permis aux nouveaux membres de la cellule technique de de mieux s’approprier le contenu du document et permettre aux nouveaux membres de mieux s’imprégner du processus de la réforme, une seconde a été organisée en janvier 2022. Cette réunion a permis aux membres d’analyser la version finale sortie de l’atelier et de la réunion des experts et de procéder à son endossement technique avant la réunion du comité de pilotage. Et le comité de pilotage s’est réuni le 25 Janvier pour valider la version finale du document, ouvrant ainsi la voie à l’adoption par le conseil des ministres du DPFN.

Il convient aussi de noter les efforts de la CONAREF dans la mise en place de la coordination provinciale en Ituri où l’arrêté de création avait été signé par le gouverneur. Mais l’état de siège est intervenu dans cette province avant que le gouverneur ait pu signer l’arrêté de nomination des membres de cet organe provincial important au processus de la réforme.[[3]](#footnote-3) Enfin, les actions envers les autres acteurs du foncier contribuent progressivement à l’alignement des interventions à la vision de la réforme, ainsi que l’accompagnement de ses activités.

## Elaboration de la politique et de la loi foncières*[[4]](#footnote-4)*

A la fin du premier semestre 2021, les parties prenantes du foncier ont été consultées dans toutes les vingt-six provinces de la RDC sur le DPFN, avec la tenue des ateliers de consultations dans les onze (11) provinces[[5]](#footnote-5) qui restaient, ce qui permit de boucler ces consultations dans les 26 provinces de la République*.* A l’issue de cette série de consultations, le programme disposait alors de l’ensemble des avis et contributions des acteurs nationaux pour la finalisation de la politique foncière. La synthèse de ces contributions et le draft amélioré de la politique ont été présentés à l’atelier national de validation qui s’est tenu à Kinshasa du 15 au 17 Novembre 2021. La politique foncière a été validée par toutes les parties prenantes lors de cet atelier. Elle attend l’avis de l’agence Congolaise de l’environnement dans le cadre de son évaluation stratégique environnementale et sociale, pour être adopté en conseil des ministres pour être officielle.

Parallèlement aux activités sur la politique, le programme a aussi travaillé sur l’élaboration de la loi. Ainsi, les experts commis à l’évaluation de la loi dite foncière (1973) ont rendu leur rapport final qui a fait l’objet d’une discussion au niveau de l’équipe technique de la CONAREF et d’ONU-Habitat. Cette évaluation complète le diagnostic du cadre juridique et institutionnel du foncier et met en exergue les difficultés ainsi que les avantages liés à l’adoption et à la mise en œuvre de la loi depuis 1973. Ce qui permet de mieux aborder la nouvelle loi qui donnera un contenu juridique aux options de politique foncière adoptées dans le DPFN. Le processus d’élaboration de la loi a déjà démarré avec la programmation pour la fin du premier trimestre 2022 de la première retraite de rédaction de l’avant-projet qui sera soumis aux consultations.

## Appui aux communautés et développement des guides méthodologiques

Dans le cadre de l’appui aux communautés, le programme expérimente une approche de sécurisation foncière permettant de renforcer le cadastre par l’intégration des droits fonciers locaux à base coutumière. Il s’agit de mettre en place un système d’information foncière (SIF) au niveau des deux circonscriptions foncières pilotes en Ituri et à Maindombe. Le SIF se manifeste au niveau des communautés locales par la mise en place d’un registre foncier communautaire (RFC) alliant les aspects juridiques (adoption d’une charte foncière ou d’une convention locale de gestion des ressources naturelles) aux aspects institutionnels (mise en place d’un comité foncier local) et géo spatiaux (cartographie et délimitation participatives) en tenant en compte les réalités socioculturelles et les pratiques foncières des localités concernées. L’intervention reste bien connectée à l’administration foncière qui y participe. Il s’agit juste d’une adaptation de celle-ci au contexte local et de lui offrir des outils pour être une administration foncière inclusive, répondant aux besoins de tous les usagers selon leurs situations respectives.

Les résultats suivants ont été atteints dans le cadre des expériences pilotes en cours. Il convient de préciser que c’est à Mambasa, province d’Ituri, que l’expérience a été menée jusqu’au bout, ce qui permet au programme de déjà tirer des leçons tant pour l’autre province que pour les premières activités d’évaluation et de capitalisation.

1. *Réalisation d’une étude faisant l’état des lieux de la tenure foncière au niveau provincial et local[[6]](#footnote-6)*. Les résultats de l’étude permettent de confirmer l’hypothèse de la mise en place du SIF comme solution aux problèmes fonciers identifiés et justifier la pertinence de l’intervention proposée. Les différents rapports sont disponibles et feront l’objet d’une publication scientifique dans le cadre des résultats du programme.
2. *Mise en place du comité foncier local[[7]](#footnote-7) (CFL)* : ce comité intègre l’ensemble des acteurs impliqués dans la gestion foncière au niveau local, à savoir : les coutumiers, l’administration foncière et d’autres administrations publiques pertinentes (administration territoriale, agriculture, aménagement, environnement…), les exploitants agricoles et forestiers, la société civile, les peuples autochtones pygmées (PAP), etc. Là où un comité de développement local (CLD) existe, la mise en place du CFL se fait en harmonie avec ce dernier pour éviter une duplication des structures au niveau local. Dans le cas de Mambasa, le CFL a été créé en lien avec le CLD que le PIREDD-O a redynamisé et intégré comme bras technique sur les questions foncières.

Le rôle principal du comité est de piloter les activités de mise en place des autres aspects du registre foncier communautaire, notamment la charte foncière, l’identification des ayants-droits et la documentation de l’occupation spatiale par la cartographie participative, ainsi que la certification sociale des droits fonciers.

1. *L’élaboration et l’adoption d’une charte foncière locale[[8]](#footnote-8)  (ou d’une convention locale de gestion des ressources naturelles)* : cette activité a été pleinement réalisée dans l’expérience pilote de Mambasa. Une charte-type avait été élaborée par les experts au niveau conceptuel sur la base de la recherche documentaire et des études de référence réalisées. Elle a été utilisée au niveau local comme base de discussion par le CFL et adaptées aux réalités locales des sites pilotes. La charte locale comporte des règles collectivement adoptées par les représentants des communautés, y compris les chefs coutumiers, pour la gestion des terres à l’échelle locale.
2. *Réalisation de la cartographie participative[[9]](#footnote-9)*. Cette activité a été réalisée à deux niveaux : la délimitation des limites des terroirs ainsi que le parcellaire villageois. Les enquêtes parcellaires permettent la collecte des données socio-économiques des occupants des parcelles, ainsi que l’élaboration d’une carte parcellaire, à savoir, l’identification des droits individuels et collectifs au niveau des sites pilotes. Les équipes composées d’agents de l’administration foncière, des jeunes, des femmes, des vieux sages et des chefs locaux ont procédé à la sensibilisation et à la collecte des données socio-foncières au niveau du village sur base d’un questionnaire, ainsi qu’au mesurage des terres occupées.[[10]](#footnote-10) La démarche impliquait pour chaque parcelle identifiée la présence des voisins pour attester des limites de ladite parcelle. A l’issue de l’exercice, trois cents trente-cinq (335) parcelles ont été cartographiées dont cent nonante huit (198) énumérées, notamment sur la base de l’enquête socio-foncière. En outre, des certificats dits coutumiers (appelés « *attestation d’occupation foncière* » dans le document de politique foncière validé) ont été délivrés, à titre de test, à soixante (60) ménages[[11]](#footnote-11). La délivrance de ces certificats a été possible par l’utilisation du logiciel développé sur la base du concept et du modèle de la tenure sociale (STDM[[12]](#footnote-12)) qui a été adapté et personnalisé selon les besoins locaux pouvant servir à la fois à la numérisation du cadastre et à sa mise à jour par des données collectées au niveau local où la tenure foncière est plutôt coutumière.

La cartographie des parcelles est un processus continu que les communautés poursuivront même à la fin de l’expérience*[[13]](#footnote-13)*. Les outils et la technique ont été bien assimilés pour permettre cette continuité, le CFL et l’administration foncière ont bénéficié de la formation nécessaire pour poursuivre les travaux de terrain (cartographie de droits, certification de droits, médiation foncière). Ils continuent aussi de bénéficier de l’accompagnement de l’agence locale d’exécution.

1. *Appui à l’administration foncière[[14]](#footnote-14) :* L’appui à l’administration consiste en son équipement en outils informatiques, bureautiques, de gestion foncière ainsi qu’en la construction d’un bâtiment lui permettant de mieux se loger et d’offrir un service adéquat aux citoyens. Elle bénéficie aussi d’une formation continue pour l’utilisation des outils mis à sa disposition.

La circonscription foncière de Mambasa est maintenant dotée d’un bâtiment flambant neuf*[[15]](#footnote-15)* qu’elle commence à occuper et à y transférer les équipements qui lui ont été fournis et qui ont servis aux résultats ci-dessus mentionnés (certificats, documentation des droits, etc.). Un bureau avait été identifié avec le concours du gouvernement provincial pour abriter provisoirement lesdits équipements et permettre de les utiliser. En outre, l’appui à l’administration foncière concerne aussi la mise en place d’un système d’administration foncière opérationnel et numérisé. Cela a été réalisé à travers les étapes suivantes :

* 1. *La définition du modèle des données basée sur le flux d’information étudié****:*** A l’issu des analyses du flux des données au sein d’une circonscription foncière et considérant les limites de couverture du SIF, le circuit de création des nouvelles données a été modélisé au sein de l’administration foncière, partant de la demande de terre à la production d’un croquis au sein de la division cadastrale.
  2. *La création d’un profil STDM****:*** le profil constitue la base des entités[[16]](#footnote-16) ainsi que des relations entre entités contenues dans la base de données SIF.
  3. *La conception des modèles des documents qui seront générées par le SIF[[17]](#footnote-17)****:*** En utilisant l’outil de création des modèles dans le STDM, des modèles de documents cadastraux ont été conçus et peuvent être générés par le système mis en place. Il s’agit entre autres de : la demande de terre pour personne physique, celle pour personne morale, la demande des travaux techniques, l’ordre de mission, le PV de mesurage et de bornage, le PV de constat de lieu, le croquis numérique. Ces modèles de documents ont été conçus selon les spécimens physiques et en collaboration avec l’administration foncière.
  4. *La définition des utilisateurs et leurs différents rôles dans le SIF[[18]](#footnote-18)****:*** plusieurs groupes utilisateurs ont été définis dans le SIF. Pour chaque groupe d’utilisateur est associé un droit sur les objets du SIF. Parmi les rôles d’utilisateurs, on retient : l’administrateur SIF, le Chef de division du cadastre (CDC), le conservateur des titres immobiliers (CTI), le bureau du Domaine, Bureau Enregistrement, Bureau Documentation, Bureau Technique et les Géomètres.
  5. *La rédaction du guide d’utilisateur[[19]](#footnote-19)****:*** Il s’agit d’un guide simple et explicite présentant les étapes à suivre afin d’effectuer une tache avec le SIF mis en place.

Ainsi, le système mis en place permet de :

* Gérer et générer électroniquement la demande de terre sur base des informations fournis par le requérant ;
* Rechercher des informations sur une parcelle sur base de certains critères comme le numéro cadastral, les noms du propriétaire, etc.
* Gérer électroniquement le registre des demandes des terres et l’ouverture des dossiers cadastraux ;
* Attribuer de façon dynamique les numéros cadastraux (identifiant unique de parcelle) à chaque entité spatiale ;
* Produire des croquis numériques en répondant aux exigences de taille et de format de l'administration foncière ;
* Produire et gérer le plan cadastral numérique des parcelles au niveau de la circonscription foncière ;
* Gérer de manière électronique les archives cadastrales ;
* Générer dynamiquement les rapports élaborés au cours de la procédure d'obtention d'un titre foncier (application foncière, ordre de mission pour le travail sur le terrain, PV mesurage et bornage).

A l’issue des analyses du flux des données au sein d’une chefferie, il a aussi été possible de créer un Profil STDM basique et évolutif. Ce profil a permis de digitaliser les registres fonciers communautaires basés sur le foncier coutumier. En outre, un modèle de document de certification des droits fonciers locaux a été élaboré. Intitulé « *certificat foncier coutumier* »[[20]](#footnote-20), ce document est la résultante d’un débat entre les différentes parties prenantes facilité par l’UCBC en appui au CFL. Dans l’expérience de Mambasa, le débat s’est articulé autour des points suivants : (i) l’autorité signataire, (ii) l’échelle de délivrance du certificat (chefferie, groupement ou village), (iii) la reconnaissance du certificat coutumier par l’autorité politico-administrative ainsi que par l’administration foncière.

Les réponses au niveau local renseigneront le processus au niveau national. Mais il convient de retenir que dans la conception de l’approche proposée, il est prévu qu’un édit soit adopté au niveau provincial pour donner une base juridique à tout le processus, y compris le certificat délivré localement. L’édit se basera à son tour sur la nouvelle loi qui elle tirera son fondement dans le document de politique validé en 2021, ce qui aura l’avantage de mettre en place un cadre cohérent. Il est aussi prévu un mécanisme de reconnaissance par l’administration foncière une fois la base juridique établie.

Parallèlement à l’expérimentation de l’approche de sécurisation foncière au niveau local, un processus de documentation a été initié afin de permettre la finalisation du guide méthodologique pour le renforcement du cadastre qui est attendu du projet. Ainsi, les guides opérationnels suivants ont été élaborés :

* Le guide opérationnel de la mise en place du comité foncier local*[[21]](#footnote-21)* qui explicite l’approche pratique de mise en place d’un CFL en milieu rural.
* Le manuel de procédures foncières locales[[22]](#footnote-22) : Ce manuel est un outil de gestion mise en place pour établir les règles et principes de l’accès à la terre, le transfert des droits. Il définit les principes de constatation, de reconnaissance et de certification des droits dans une chefferie à partir de l’exemple de Babila-Bakwanza dans le territoire de Mambasa[[23]](#footnote-23). Le guide opérationnel de constatation, reconnaissance et certification des droits,
* le guide opérationnel de la cartographie participative des terroirs villageois*[[24]](#footnote-24)*,,
* le guide sur les mécanismes de résolution alternative des conflits*[[25]](#footnote-25)*.
* Le manuel de mise en place du système d’information foncière*[[26]](#footnote-26)*  : ce manuel a pour objectif de fournir les principes directeurs ainsi que les étapes clés du développement et de la mise en place d’un SIF au sein d’une circonscription foncière.
* Le manuel d’utilisation du système d’information foncière*[[27]](#footnote-27)* : ce manuel est un guide utilisateur du SIF mise en place au sein de la circonscription de Mambasa. Il décrit le processus de l’utilisation quotidienne du SIF pour réaliser la mission de l’administration foncière.
* Le guide pratique du registre foncier communautaire*[[28]](#footnote-28)* : ce manuel est un guide méthodologique global qui présente l’approche RFC, les étapes de sa mise en œuvre, la modélisation du processus. Ce manuel est adressé à toutes les parties prenantes du foncier intervenant dans la sécurisation des terres des communautés mais aussi dans le développement des politiques foncières.
* Le guide opérationnel de la numérisation du Cadastre[[29]](#footnote-29) ;
* Le guide opérationnel de la personnalisation, configuration et déploiement du SIF[[30]](#footnote-30).

Tableau 1 - Activités prévues et réalisées, résultats attendus et atteints au bout de la période sous examen. Ce tableau rapporte la continuité du PTBA 2020

| **Activités prévue dans le PTBA** | **Activités réalisées** | **Résultats attendus** | **Résultats atteints** | **Degré de réalisation en %** | **Sources de vérification** | **commentaires** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1.1. Appui au fonctionnement régulier des organes statutaires de la CONAREF | | | | | | |
| 1.1.1 Appui logistique et opérationnel au secrétariat permanent de la CONAREF | Réunion de CT | 4 Réunions | 2 réunions | 50% | Rapport des réunions |  |
| Réunions COPIL | 2 Réunions | 1 réunion | 50% | Rapport de réunion |  |
| Réunions Groupe Thématique | 2 Réunions | 1 réunion | 50% | Rapport de la retraite de zongo |  |
|  |  |  |  |  |  |
| Réunion du Comité de Gestion | 2 Réunion | 1 Réunion | 50% | RAS | RAS |
| 1.2. Information, éducation et communication sur le processus de la réforme foncière, y compris à travers des plateformes de consultations foncières au niveau provinciales | | | | | | |
| 1.1.1 Mise en œuvre de la coordination provinciale de la CONAREF en Ituri, Kasai Oriental, Kwilu, Mai Ndombe | Renforcement des capacités de la CONAREF Ituri | Les CP des zones pilotes sont installés  Sensibilisation des acteurs sur le PARF et formation des membres de la CP | Arrêté de mise en place signé mais arrêté nominatif pas encore disponible pour les deux provinces Ituri et Maindombe.  20 membres de la CONAREF Ituri sensibilisés sur le PARF et formés sur la coordination de la CONAREF en Province | 25% | Liste nominative des membres de la CP Ituri  Rapport de sensibilisation et formation Ituri | La mise en place des autres CP des sites pilotes est prévue pour le second semestre. |
|  |  |  |  |  |  |  |
| 2.1. Finaliser le projet de document de politique foncière | | | | | | |
| 2.1.1 Finaliser les consultations provinciales sur le DPFN | 11 ateliers provinciaux réalisés | Les ateliers se sont tenus et les provinces ont donné leurs avis sur le DPFN | Les ateliers se sont tenus et les provinces ont donné leurs avis sur le DPFN | 100% | Rapports d’atelier, Synthèse des avis, photos et autres communiqués finaux. |  |
| 2.1.2 Organiser l’atelier national de validation du DPFN | Un atelier regroupant l’ensemble des parties prenantes en provenance des 26 provinces et de Kinshasa. | L’atelier s’est tenu et le document de politique foncière est validé. | réalisé | 100% | Rapport de l’atelier  Document de politique finale |  |
| 2.2 Elaboration du projet de loi modificative de la loi de 1973 | | | | | | |
| 2.2.1 Évaluation de la loi foncière de 1973 | Analyse du rapport final (provisoire) soumis pas les consultants | La loi foncière de 1973 est évaluée et le rapport final est validé par ONU-Hab et CONAREF | Rapport final reçu, commenté par les experts. Version finale attendue de l’équipe d’’évaluation. | 80% | Rapports soumis par l’équipe de consultants.  Commentaires des experts  Rapport de la réunion d’échange |  |
| 3.1. Assurer la sécurité de la tenure foncière pour les communautés (Ituri et Maindombe) | | | | | | |
| 3.1.1 Développement, amélioration / mise à jour et implémentation des outils | Les outils sont élaborés et leur validation au niveau local (sites pilotes et territoire) | Outils élaborés et validés localement | Tous les outils ont été élaborés à Mambasa. Progrès réalisé sur Maindombe, mais version finale attendue. | 80% | Rapports, Draft des outils, rapport final de l’expérience pilote de Mambasa |  |
| 3.1.2 Consultation avec les parties prenantes | Mise en place des TDRs et méthodologie. Une activité de sensibilisation réalisée à Mambasa CFL pilotage de la mise en place du SIF | Consultation des parties prenantes sur les outils | Parties prenantes consultées et leurs avis collectés pour l’amélioration des outils et autres livrables (Maindombe se rattrape déjà) | 90% | TDRs et rapports  Sensibilisation réalisées. Rapports de mission. |
| 3.1.3 Développement de guides méthodologiques | Elaboration du guide et documentation du processus de mise en place du SIF dans les sites pilotes. | Guides méthodologiques élaborés et validés | Draft des guides méthodologique disponible et en cours de mise à jour sur base de l’expérience de Mambasa | 85% | Rapports et draft disponible | Nécessité de boucler les expériences pilotes capitaliser les leçons dans le draft final. |
| 3.2. Mise en place d'un système d'information foncière | | | | | | |
| 3.2.1 Equipement et appui à l’administration foncière à inongo (Mai Ndombe) et Mambasa (Ituri) | Evaluation de l’administration foncière et livraison des équipements selon le besoin | Capacités de l’administration évaluées et équipements livrés | Capacités de l’administration évaluées et équipements livrés (Maindombe) | 100% | Rapports d’évaluation.  Equipements remis à l’administration au niveau des deux provinces |  |
| 3.2.3 Construction de Bâtiment et suivi et contrôle qualité de la construction (2 sites) | Construction de 2 batiments (Inongo et Mambasa) | Bâtiments construits à Inongo et à Mambasa | Un bâtiment achevé et occupé par l’administration(mambasa). Plan de construction disponible pour Maindombe. Processus en cours de lancement. | 65% | Contrat avec l’entreprise, photo du chantier, occupation effective du bâtiment à Mambasa. |  |
| 3.3. Soutenir le secrétariat général des affaires foncières | | | | | | |
| 3.3.1 Evaluation des capacités, plan de renforcement des capacités et mise en œuvre (pour le ministère et son secrétariat général) | Elaboration des TDRs de l’évaluation et lancement du processus de recrutement des consultants | Evaluation des capacités et plan de renforcement de capacité | Processus initié. Résultats de sélection attendus. Pas encore de contractualisation. | 40% | TDRs de l’évaluation  Rapport de recrutement des consultants | À prioriser . |

# Résultats du Programme

**Contribution aux impacts du cadre de résultats de CAFI**

Le programme PARF participe à l’atteinte de l’effet 6 du Plan d’Investissement REDD+ intitulé comme suit : « ***Les droits fonciers permettent l’évolution durable de l’exploitation forestière et agricole***». Comme programme sectoriel, il travaille sur la réforme du secteur foncier, ce qui est plus un travail normatif que de terrain. En effet, en dehors des actions pilotes au niveau des deux provinces sélectionnées, Ituri et Maindombe, le programme ne conduit pas d’activités concrètes sur le terrain. Il n’est donc pas possible d’évaluer l’analyser en termes de contribution aux impacts du plan d’investissement national REDD+, de CAFI ou du FONAREDD, notamment en lin avec la réduction des émissions et l’augmentation des absorptions ou le nombre d’hectares de déforestation évitée attribuable aux activités du programme. Il n’est pas non plus évident d’identifier des bénéficiaires spécifiques du programme, étant donné qu’il s’agit d’une intervention au niveau national et que les réformes opérées bénéficieront à tout le pays.

Toutefois, il est possible de présenter les progrès réalisés dans le cadre du programme en lien avec son cadre de résultats comme détaillé ci-dessous.

## Progrès par effet et produits du programme

**L’effet attendu du programme est :** A l’horizon 2020, la sécurisation foncière renforcée et plus particulièrement en matière de **foncier**, la clarification et l’enregistrement des droits collectifs au niveau du terroir villageois permettant (i) d’une part d’inscrire les activités des communautés rurales dans une gestion plus durable et à plus long terme de l’espace et des ressources (y compris au travers de la cartographie des terroirs villageois servant de base aux travaux de zonage), et (ii) d’autre part d’agir comme un incitatif fort à s’engager dans une dynamique REDD+/économie verte et au respect du plan de zonage.

Sans revenir sur les différentes raisons du retard que le programme a connu (COVID-19, décaissement tardif, etc.), on note une assez bonne évolution vers les résultats.

Le premier produit attendu du programme, à savoir le document de politique foncière nationale, est en passe d’être atteint. En effet la politique a été adoptée en Novembre 2021 après une large consultation des parties prenantes sur toute l’étendue du territoire national couronnée par une validation nationale dudit document. L’adoption de la politique foncière constitue un indicateur majeur quant à la clarification des droits fonciers mais aussi à la bonne gouvernance foncière de façon générale. Un autre indicateur porte sur les textes juridiques à mettre en place, notamment une loi foncière nouvelle ou modificative de la loi de 1973, mais aussi des édits pour une gestion foncière décentralisée. A ce niveau, le programme a déjà amorcé le travail sur le cadre juridique et prépare : une loi portant principes fondamentaux du régime foncier et immobilier en République Démocratique du Congo ; un projet d’édit-type portant gestion foncière décentralisée au niveau provincial (en test dans les provinces pilotes, Ituri et Maindombe) et une proposition de charte foncière permettant une gestion locale concertée du foncier et des ressources naturelles, y compris les espaces forestiers. Ces cibles ne sont pas encore atteintes, mais avec l’extension du programme, elles pourront l’être avant la fin du programme.

Pour le produit 2 (CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux), la cible finale d’une CONAREF fonctionnelle pour la mise en œuvre de la réforme est atteinte. Cette année, la CONAREF a clôturé la mise en œuvre de l’accord signé avec ONU-Habitat et qui lui permettait de gérer directement certaines activités du programme et la communication autour de la réforme foncière. À cette étape de la mise en œuvre du programme, on observe une nette amélioration de la fonctionnalité de la CONAREF avec une dotation en matériels et équipement divers (mobiliers de bureau, moyens de mobilité, motivation du personnel…). Malgré les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l’accord, le bilan est assez satisfaisant et il a été recommandé de continuer avec une telle pratique en améliorant les aspects qui doivent l’être. Ainsi, un nouvel accord est signé pour la suite du programme et la CONAREF continuera à gérer en toute autonomie les activités clairement identifiées. Ce qui reste à améliorer est la décentralisation de la CONAREF. Mais ledialogue menée avec les parties prenantes sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux est bien apprécié desdites parties. En témoignent les résultats des consultations sur le document de politique foncière qui se sont tenues dans toutes les provinces de la République.

Trois autres produits (jalons intermédiaires) étaient attendus du programme en 2018 et 2019. Ce sont :

1. Un document-Guide de politique foncière élaboré permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales.
2. Le processus de capitalisation et transfert de connaissance face à la Politique & Législation Foncière réalisée avec transfert d’expériences vers les autres programmes intégrés et autres provinces.
3. Un dialogue et une coordination multi-acteurs engagé à travers une administration foncière nationale et provinciale – test opérationnel du processus de la réforme foncière.

Ces produits relèvent, tous les trois, du troisième axe de travail du programme d’appui à la réforme foncière intitulé « *Appui aux communautés locales et élaboration des guides* ». Cet axe du programme vise à atteindre cumulativement deux jalons de la lettre d’intention (LOI 2015), à savoir : 2018.b[[31]](#footnote-31) et 2018.c[[32]](#footnote-32). Une expérience pilote est initié par le programme pour tester une approche innovante fondée sur un modèle alliant le foncier tel que généré par l’administration et les systèmes fonciers coutumiers et/ou locaux. Cela permet une gestion foncière plus accessible d’un point de vue géographique et financier, liant droit écrit et coutumier, et de réduire, ainsi, l’insécurité foncière en milieu rural. Conduite dans les provinces d’Ituri et de Maindombe, l’expérience pilote a permis de mettre en place un registre foncier communautaire (RFC) intégré dans un système d’information foncière (SIF) complet installé au niveau de la circonscription foncière au niveau du territoire (voir détails à la page xx). Si la capitalisation des connaissances issues de l’expérience dans la politique foncière est bien réelle, le transfert vers les programmes intégrés tarde à se réaliser du fait de la faible interaction entre les PIREDD et le programme foncier.

Sur la base de l’expérience pilote, un guide méthodologique a été développé pour le renforcement du cadastre. Ce guide répond d’abord au jalon 2018 c (modèles locaux et communautaires de gestions durables des forêts et de sécurisation foncière). Le guide est en cours de finalisation et capitalisera les leçons issues des deux sites pilotes de Maindombe et de l’Ituri, et permettra de présenter au gouvernement une méthodologie claire de mise en place du RFC et d’un système d’information foncière intégrant le foncier coutumier, ce qui permettra de passer à l'échelle après validation des outils.

Un autre guide a été élaboré pour la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés. Ce guide aussi sera partagé et fera l’objet de validation avec les parties prenantes au niveau local puis au niveau national. Le projet d’édit foncier sur la gestion décentralisée du foncier mentionné plus haut doit être considéré en lien avec cette stratégie qui sera développée au niveau des provinces. Ce qui reste aussi à approfondir au niveau de ce produit, c’est l’interaction avec les PIREDD et la diffusion du guide auprès des provinces aux de collectes de feedbacks des différentes parties prenantes en vue de la validation. Le reste du programme pourra mettre l’accent sur cet aspect.

En ce qui concerne le dernier produit (*un dialogue et une coordination multi-acteurs engagés à travers une administration foncière nationale et provinciale*), l’on peut retenir que le dialogue national déjà enclenché autour de la réforme à travers les consultations sur la politique foncière, impliquant tous les acteurs, y compris la société civile et le secteur privé. Et bien au-delà des consultations, les grands réseaux nationaux représentés à Kinshasa continuent d’engager les échanges avec la CONAREF sur différents sujets, notamment : les droits fonciers des femmes (CFLEDD) ; des peuples autochtones pygmées et des communautés locales (REPALEF, LYNAPICO, la stratégie nationale d’engagement de l’ILC, etc.) ainsi que les aspects liés à l’amélioration des conditions d’accès pour les privés (FEC, ANAPI). En outre on note une effectivité remarquée du processus de la réforme avec un leadership clair de la CONAREF. Seule chose à améliorer, c’est l’appui institutionnel et opérationnel au secrétariat général. Cet aspect a longtemps été signalé comme nécessitant une intervention rapide. Le programme a déjà pris les mesures pour y remédier à travers un diagnostic institutionnel du SG ainsi qu’un appui en termes d’équipements et de matériels qui seront libérés à la fin du premier trimestre, le décaissement ayant déjà été amorcé.

## Evaluation de la performance du programme sur base des indicateurs du cadre des résultats

*En utilisant le* ***Cadre de Résultats du Document du Programme REDD+****, veuillez faire le point sur la réalisation des indicateurs au niveau des effets et résultats dans le tableau 2. Lorsqu'il n'a pas été possible de recueillir des données ou des lignes de base sur les indicateurs, expliquez pourquoi, et apportez des clarifications sur comment et quand ces lignes de base et/ou données seront recueillies.*

Tableau 2 - Cadre de résultats du programme

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat du programme : D’ici 2020, une politique foncière adoptée, équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables et les communautés locales et peuples autochtones - et assurant la gestion durable et non-conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières.** | | | | | | | | | | Ajustement de la cible (cas échéant) |
| **Résultats** | **Indicateurs** | **Baseline** | | | **Cibles 2021** | | **Résultats 2021** | | **Commentaires** |  |
| **Valeur** | **Année** | **Source** | **1er Sem** | **2ème Sem** | **1er Sem** | **2ème Sem** |  |  |
| Existence d’un document de politique foncière équitable (Existence d’un document de politique foncière équitable et des textes juridiques permettant et protégeant l’accès équitable au foncier et aux ressources forestières) | Un document de politique foncière nationale validé | Politique inexistante. | 2017 | PRODOC | -Draft 2 du document de Politique | validation et soumission de la politique au gouvernement | Draft 2 final disponible | Document de politique foncière nationale validé | Le document de politique foncière a été validé.  Le travail est en cours sur la mise en place des textes juridiques (commençant par la loi). |  |
| Existence des textes légaux ou règlementaires clarifiant ou complétant les dispositions actuelles | Nouvelle loi foncière ou Loi de 1973 revue | Existence de la Loi foncière depuis 1973 | 2017 | PRODOC,  Document de Loi | Evaluation de la Loi de 1973 | Rapport d’évaluation discuté et validé | Rapport final disponible | Rapport d’évaluation discuté mais en cours de validation | La loi sera finalisée et validée en 2022. Le programme a été prolongé de 9 mois pour cela (entre autres). |  |
| Qualité du draft de la proposition de loi révisant la loi de 1973 élaboré et soumis au Conseil de Ministres | La proposition de loi révisant la loi de 1973 élaboré et soumis au Conseil de Ministres est de qualité | Existence de la Loi foncière depuis 1973 | 2017 | PRODOC | -Draft1 issue des relectures des experts | -Draft 1 validé par les experts | Proposition du draft de l’architecture de la Loi | | L’architecture de la loi est disponible. Les experts se réunissent au premier trimestre de 2022 pour sortir un draft à soumettre ux consultations. |  |
| **Output 1 : CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux** | | | | | | | | | | |
| 1.1. | Niveau de fonctionnalité de la CONAREF | Faible | 2017 | PRODOC  Revue | Elevé | Elevé | Au-dessus de la Moyenne |  | La CONAREF a bouclé la mise en œuvre de l’accord 1 avec l’ONU-H. un second accord démarre. |  |
| 1.2. | Taux d’exécution du programme adopté de CONAREF | Faible | 2017 | PRODOC  Revue | Elevé | Elevé | Elévé |  | Idem |  |
| 1.3. | Qualité de dialogue mené avec les parties prenantes sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux | Faible | 2017 | PRODOC  Revue | Bonne | Bonne | Moyennement bonne. |  |  |  |
| 1.4. | Nombre de réunions du COPIL organisées | 1 | 2017 | Rapports de CONAREF | 2 | 1 | 0 | 1 | Satisfaisant. |  |
| 1.5. | Nombre de réunions de la cellule technique organisées | 3 | 2017 | Rapports de CONAREF | 5 | 5 | 0 | 2 |  |  |
| 1.6 | Nombre de réunions des PTF | 0 | 2017 | Rapports de CONAREF | 0 | 1 | 0 | 0 |  |  |
| 1.7 | Nombre de réunions des GT | 0 | 2017 | Rapports de CONAREF | 2 | 2 | 0 | 1 |  |  |
| **Output 2 : Un document-Guide de politique foncière élaboré permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales.** | | | | | | | | | | |
| **2.1** | Qualité du texte de Guide méthodologique élaboré | N’existe pas | 2017 | PRODOC  Revue | Bonne | Bonne | Moyenne |  | Le draft 1 du guide est disponible. |  |
| **2.2** | Qualité du texte de Guide méthodologique validé | N’existe pas | 2017 | PRODOC  Revue | Elevée | Elevé | RAS |  | Capitalisation de l’expérience de Mambasa en cours |  |
| **Output 3 : Les Guides sur les systèmes d’Informations Foncières et registres fonciers communautaires sont élaborés, testés et validés** | | | | | | | | | | |
| **2.3** | Qualité du processus de capitalisation et transfert de connaissance face à la Politique & Législation Foncière | Pas encore de capitalisation systématique du processus | 2017 | PRODOC  Revue | Méthodologie de capitalisation est validée | Engagement dans processus de capitalisation est engagé ; | Outils de capitalisation en cours d’élaboration très avancée |  | Capitalisation de l’expérience de Mambasa en cours. |  |

# Contribution du programme à l’atteinte des Indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI

**Tableau 3 - Progrès vers les indicateurs CAFI couverts par le programme.**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Indicateur CAFI/FONAREDD[[33]](#footnote-33) | Ligne de base en RDC (ou date à laquelle elle sera renseignée) | Cible (LOI ou programme approuvé) | Fréquence de reporting prévue | Progrès réalisé par le programme | |
| entre janvier et décembre 2021 | De manière cumulative depuis le début du programme |
| Effet : A l’horizon 2020, la sécurisation foncière est renforcée et plus particulièrement en matière de foncier, la clarification et l’enregistrement des droits collectifs au niveau du terroir villageois permettant (i) d’une part d’inscrire les activités des communautés rurales dans une gestion plus durable et à plus long terme de l’espace et des ressources (y compris au travers de la cartographie des terroirs villageois servant de base aux travaux de zonage), et (ii) d’autre part d’agir comme un incitatif fort à s’engager dans une dynamique REDD+/économie verte et au respect du plan de zonage. | Pas de Politique foncière  -Pas de textes juridiques harmonisés et conformes à la politique | Politique foncière issue du processus de la réforme adoptée et mise en œuvre | Semestrielle  Annuelle. | Le document de politique foncière a fait l’objet d’un dialogue politique dans 11 provinces supplémentaires. Au bout de ces consultations, il a été validé lors d’un atelier national en Novembre 2021. | Le document de politique foncière a fait l’objet d’un dialogue politique dans les 26 provinces de la RDC et a été validé par toutes les parties prenantes lors de l’atelier national de validation en Novembre 2021. |
| Produit 1:  - Politique foncière approuvée  - Draft du projet de loi de révision la loi de 1973 | - Pas de politique  - Loi de 1973 | - Une politique foncière équitable, élaborée et adoptée | Semestrielle  Annuelle | Politique foncière validée par les parties prenantes  Rapport d’évaluation de la Loi de 1973  Draft de proposition de l’architecture de la Loi adaptée à la Politique Foncière Nationale | La politique foncière est maintenant disponible mais attend d’être approuvée par le gouvernement.  Rapport final d’évaluation de la loi de 1973 disponible et en cours de validation  Les documents de réflexion disponibles et experts identifiés pour une retraite d’écriture de la loi au premier trimestre 2022. |
| Produit 2 : Guides de clarification et l’enregistrement des droits collectifs et individuels au niveau du terroir villageois. | Pas de guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière | - Guide méthodologique élaboré et validé | Semestrielle et Annuelle | Un guide opérationnel de constations et de reconnaissance des droits fonciers au niveau local a été élaboré et renseigne l’élaboration du guide méthodologique de renforcement du cadastre. | Le guide méthodologique pour le renforcement du cadastre en RDC est disponible dans sa deuxième version. Il intègre l’aspect de constatation t de reconnaissances des droits fonciers au niveau local. En attente de validation officielle. |
| Produit 3 : D’ici 2020, le processus de capitalisation et transfert de connaissance face à la Politique& Législation Foncière réalisée avec transfert d’expériences vers les autres programmes intégrés et autres provinces. | Pas encore de capitalisation systématique du processus | Politique, Législation Foncière et un transfert d’expériences vers les autres programmes intégrés et autres provinces capitalisées |  | Les expériences pilotes ont déjà démarré dans deux provinces. Elles sont bouclées en Ituri et les résultats sont encourageants. Une première capitalisation est faite dans la politique foncière à travers la consécration de l’attestation d’occupation foncière… Echanges timides avec les PIREDD ; donc pas de transfert à ce niveau pour le moment. | Produit 3 : D’ici 2020, le processus de capitalisation et transfert de connaissance face à la Politique& Législation Foncière réalisée avec transfert d’expériences vers les autres programmes intégrés et autres provinces. |
| Produit 4 : D’ici 2020 : un dialogue et une coordination multi-acteurs engagé à travers une administration foncière nationale et provinciale – test opérationnel du processus de la réforme foncière | Niveau faible d’opérationnalité des organes étatiques de mise en œuvre de la réforme | Des textes juridiques conformes à la politique foncière et harmonisés élaborés |  | Dialogue réel installé depuis le lancement des consultations sur la politique foncière. Les grands réseaux nationaux représentés à Kinshasa continuent d’engager les échanges avec la CONAREF sur différents sujets, notamment : les droits fonciers des femmes (CFLEDD) ; des peuples autochtones pygmées et des communautés locales (REPALEF, LYNAPICO, la stratégie nationale d’engagement de l’ILC, etc.) ainsi que les aspects liés à l’amélioration des conditions d’accès pour les privés (FEC, ANAPI). En outre on note une effectivité remarquée du processus de la réforme avec un leadership clair de la CONAREF. | Produit 4 : D’ici 2020 : un dialogue et une coordination multi-acteurs engagé à travers une administration foncière nationale et provinciale – test opérationnel du processus de la réforme foncière |
|  |  |  |  |  |  |

# Contribution du programme à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention

*Dans le cadre du financement CAFI, la RDC s’est engagée à la réalisation des Jalons tels que définis dans la Lettre d’intention. C’est ainsi que tous les programme du FONAREDD financés sur base de la contribution CAFI intègrent les Jalons de la LOI dans leur programmation et, ont pour obligation de rapporter sur l’état d’avancement des différents Jalons. La matrice simplifiée ci-dessous (tableau 4) permet de renseigner la contribution du programme aux différents Jalons.*

Tableau 4 - Progrès vers les Jalons de la LOI

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | | | | | | |
| **N°** | **Descriptif du Jalon** | **Objectifs** | **Progrès accomplis** | | **Points d’attention particulière** | **Solutions proposées** |
| **Sur la Période de reporting** | **De manière cumulative depuis le début du programme** |
| **01** | **Jalon 2018 a: CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux** | Rendre la CONAREF opérationnelle pour conduite de la réforme foncière | Initiation d’un second accord permettant à la CONAREF de gérer en autonomie des activités du programme.  Forte implication et leadership affirmé de la CONAREF dans les Consultations provinciales sur le DPFN.  Mise en œuvre régulière et clôture réussie de l’accord 1 signé avec ONU-Habitat. | CONAREF totalement fonctionnelle (niveau central):   * Existence des statuts et textes légaux formalisés (Décret plus arrête, stabilité de l’équipe). * Contrat signé avec la CONAREF pour délégation de la gestion des fonds de son fonctionnement régulier * Disponibilité d’un site web, réunions statutaires régulièrement tenues, Manuel de procédure disponible * Personnel recruté (interne et consultants), équipé, procédures en place, plan de travail élaboré et mis en œuvre * missions de terrain et formation régulièrement effectuées * Plan de travail régulièrement élaboré et exécuté (même si avec retard souvent) | Retard dans l’installation des CONAREFs provinciales pour initier les dialogues au niveau des plateformes communautaires | Travailler en étroite collaboration avec la CONAREF, les gouvernements provinciaux et les Organisations de la Société Civile en provinces pour accélérer la mise à disposition des décrets y relatifs par les autorités provinciales. |
| **02** | **Jalon 2018 b: Guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales** | Améliorer la gestion foncière et forestière au profit des communautés rurales dans le contexte de leurs ressources et compétences, avec l’appui des services techniques locaux. | Draft 0 du guide disponible. | Guide développé en interne avec l’expert en charge du Jaon. Premières discussions menées au sein de la CONAREF. | Nécessité de soumettre le guide à la validation des parties prenantes. | La prolongation du programme pour une période de 9 mois permet de boucler tout le processus. |
| **03** | **Jalon 2018 c: Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des programmes intégrés** | Sécurisation des droits fonciers locaux à travers la mise en place d’un système d’information foncière. | * Études de référence sur la tenure foncière réalisées dans trois provinces, étude sur le fonctionnement de l'administration foncière début de la capitalisation des expériences en cours de sécurisation foncière * Un modèle de sécurisation foncière est en cours d’expérimentation et documenté à travers le guide méthodologique qui en présente les différentes étapes et son apport en termes de renforcement du cadastre, et de mise en place d’un système d’information foncière (SIF) complet : le registre foncier communautaire (RFC) est l’outil permettant cette sécurisation foncière. * Deux outils juridiques en place pour donner un cadre légal au fonctionnement du RFC, à savoir : l’Edit-type et le modèle de charte élaborés et soumis aux discussions internes.   Le Comité foncier local mis en place à Mambasa (Ituri) et à Inongo. Processus complètement bouclé à Mambasa. | Le draft du guide méthodologique pour le renforcement du cadastre est disponible. Son contenu a été partagé avec les parties prenantes qui font des feedbacks permettant de l’améliorer. Un draft amélioré est maintenant disponible (Draft 2). La capitalisation de l’expérience de Mambasa fera évoluer le document vers le draft 3.  Un paquet de guides et de manuels est aussi disponible sur le système d’information foncière | Démarche de l’expérience dans la province du Kwilu (dépend de la dernière tranche attendue de FONAREDD) | Réajuster le plan de travail à la lumière des retards accusés du fait des problèmes de fonds du programme (en attendant la dernière tranche) |
| **04** | **Jalon 2020 a : Politique foncière adoptée (N/A)** |  | Consultations bouclées. Atelier national de validation tenu. Politique foncière validée | Le document de politique foncière a fait l’objet d’un dialogue politique dans les 26 provinces de la RDC et a été validé par toutes les parties prenantes lors de l’atelier national de validation en Novembre 2021. | Evaluation environnementale et sociale stratégique de la politique à conduire avant adoption par le gouvernement. | Processus enclenché : TDRs disponible, bureaux d’étude capables de faire une telle évaluation sollicités. Accompagnement de l’ACE obtenu. |

# Exécution financière

Tableau 5 - Taux de delivery du Programme.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **Budget Total (USD)** | **Budget prévu 2021** | **Dépenses 1er semestre 2021** | **Solde au  31/12/2021** | **Taux de décaissement** |
|
| **Produit 1 : Appui Institutionnel à la CONAREF.** |  | **35 000** | **25 000** | **0** | **100%** |
| Résultat 1.1 Appui au fonctionnement régulier des organes statutaires de la CONAREF |  | 35 000 | 22 000 | 0 | 100% |
| Résultat 1.2. Information, éducation et communication sur le processus de la réforme foncière, y compris à travers des plateformes de consultation foncières au niveau provinciales |  | 0 | 0 | 0 | - |
| **Produit 2. Développer le document de politique foncière** |  | **520 000** | **520 000** | **0** | **100%** |
| Résultat 2.1 Finaliser le projet de document de politique foncière |  | 0 | 0 | 0 | - |
| Résultat 2.2 Elaboration du projet de loi modificative de la loi de 1973 |  | 20 000 | 20 000 | 0 | 100% |
| Résultat 2.3 Consultation multi-acteurs sur le projet de politique foncière |  | 500 000 | 500 000 | 0 | 100% |
| **Produit 3. Appui aux communautés** |  | **0** | **0** | **0** | **-** |
| Résultat 3.1. Assurer la sécurité de la tenure foncière pour les communautés |  | 0 | 0 | 0 | - |
| Résultat 3.2. Mise en place d'un système d'information foncière |  | 0 | 0 | 0 | - |
| Résultat 3.3. Soutenir le secrétariat général des affaires foncières |  | 0 | 0 | 0 | - |
| Résultat 3.4. Soutenir l'opérationnalisation de l'administration foncière (national et provincial) |  | 0 | 0 | 0 | - |
| Résultat 3.5. Capitaliser sur les expériences pilotes |  | 0 | 0 | 0 | - |
| **4. Coordination du programme** |  | **120 400** | **53 600** | **0** | **100%** |
| 4.1. Planification, suivi et évaluation |  | 0 | 0 | 0 | - |
| 4.2. Gestion et opérations de bureau |  | 13 600 | 13 600 | 0 | 100% |
| 4.3. Plan de communication et mise en œuvre |  | 0 | 0 | 0 | - |
| 4.4 Appui Technique |  | 106 800 | 40 000 | 0 | 100% |
| **Personnel** |  | **196 608** | **217 000** | **0** | **100%** |
| **Total Programme** |  | **872 008** | **815 600** | **0** | **100%** |
| **Coût d'appui au programme** |  | **61 041** | **57 092** | **0** | **100%** |
| **Total** | **6 999 999** | **933 049** | **872 692** | **60 357** | **100%** |

*Le rapport financier certifié sur base des lignes budgétaires UNSDG sera envoyé directement par les services financiers au MPTF via le système UNEX, avec une copie électronique au Secrétariat du FONAREDD.*

*Tableau 6 – Cout efficacité : Tableau des progrès et dépenses par effets et par produits*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Résultats** | **Progrès actuel de l'indicateur[[34]](#footnote-34)** | **Dépenses Cumulatives en US $ [[35]](#footnote-35)** |
| Effet 1 : Existence d’un document de politique foncière équitable (Existence d’un document de politique foncière équitable et des textes juridiques permettant et protégeant l’accès équitable au foncier et aux ressources forestières) | Le document de politique foncière a été validé.  Le travail est en cours sur la mise en place des textes juridiques (commençant par la loi). | Obligatoire [[36]](#footnote-36)  ***Voir Rapport certifié en pj*** |
| Produit 1. **CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux** | La CONAREF évolue dans la mise en œuvre des activités de l’accord, ce qui la rend indépendante dans la mise en œuvre de la réforme. | obligatoire[[37]](#footnote-37)  ***Voir Rapport certifié en pj*** |
| 1.1 Niveau de fonctionnalité de la CONAREF |  |
| 1.2 Taux d’exécution du programme adopté de CONAREF |  |
| 1.3 Qualité de dialogue mené avec les parties prenantes sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux |  |
| 1.4 Nombre de réunions du COPIL organisées |  |
| 1.5 Nombre de réunions de la cellule technique organisées |  |
| 1.6 Nombre de réunions des PTF |  |
| 1.7 Nombre de réunions des GT |  |
| Produit 2. Un document-Guide de politique foncière élaboré permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales. | Les guides méthodologiques sont déjà disponibles et leur capitalisation s’observe au niveau des expériences pilotes en Ituri et Maindombe. | ***Voir Rapport certifié en pj*** |
| 2.1 Qualité du texte de Guide méthodologique validé |  |
| Produit 3. Les Guides sur les systèmes d’Informations Foncières et registres fonciers communautaires sont élaborés, testés et validés | Le SIF a été expérimenté à Mambasa à partir de la cartographie des terroirs villageois et parcellaire, l’énumération, le registre foncier communautaire et la délivrance des certificats fonciers au Niveau de Mambasa. |  |
| 3.1 Qualité du processus de capitalisation et transfert de connaissance face à la Politique & Législation Foncière |  |
|  |  |  |

1. *Lister les ALE ou PLE avec lesquelles des contrats ont été signés, indiquer la thématique, la responsabilité et le budget assigné à chacune d’elle. Si les procédures de l’agence le permettent, joindre une copie du contrat.*

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, trois accords de partenariat ont été signé dont deux avec les partenaires d’exécutions : l’Université Chrétienne Bilingue du Congo (UCBC) et le Centre d’Appui à la Gestion Durable des Forêts Tropicales (CAGDFT). Le troisième accord a été signé avec la CONAREF, le partenaire national, pour renforcer son implication dans la gestion du programme et des fonds alloués. Ces accords contribuent à la mise en œuvre accélérée du programme et l’implication et l’appropriation par les acteurs nationaux, ce qui garantit la durabilité des actions et des résultats. Les premiers accords ont été bien exécutés avec les résultats escomptés. Deux accords nouveaux ont été signés avec UCBC et la CONAREF pour permettre d’atteindre les objectifs du programme avec la prolongation accordée par le comité de pilotage du FONAREDD.

Tableau 7 - Suivi des contrats des ALE/PLE.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° du Contrat** | **Intitulé et thématique** | **Montant** | **Date signature contrat** | **Date début des travaux** | **Date fin Contrat** | **Délai Exécution Prévu** | **Commentaires** |
| Accord avec UCBC | Appui à la réforme foncière en RDC à travers le développement de la politique foncière, la mise en place d’un système d’information foncière, et les mécanismes de sécurisation foncière des droits fonciers des communautés à Mambasa | 450.000 | 27 Février 2019 | Juin 2019 | 26 Mai 2020  Etendu au 31 mars 2021 du fait de la COVID-19 | 15 mois (+10 mois d’extension) | L’accord a pris fin, mais un plan de continuité a été mis en place pour permettre au comité foncier local et à l’administration foncière de continuer le travail avec l’appui du partenaire local. l’UCBC va assurer la mise en œuvre des activités foncières dans le PIREDD-O, cela est une opportunité de capitaliser sur les résultats du PARF et faire le pont avec ce qui a déjà été fait. Une évaluation finale sera faite de la mise en œuvre de cet accord. |
| Accord avec CAGDFT | Appuyer les consultations multi acteurs sur le document de politique foncière et mettre en place un système d’information foncière à Inongo | 450.000 | 25 Mai 2019 | Août 2019 | 25 Août 2020  (étendu au 30 Novembre 2021) | 15 mois (+15 mois d’extension) | Un plan d’accélération est en place avec l’appui du partenaire UCBC qui a quasiment bouclé son expérience qu’il partagera avec CAGDFT. |
| Accord CONAREF-ONU-Habitat (1) | Appui au renforcement des capacités du secrétariat permanent de la CONAREF | 255,150 | 31 Août 2019 | Septembre 2019 | 31 Août 2020 | 12 mois (+7 mois d’extension) | Un retard notoire a été observé dans le virement de la dernière tranche, ce qui a eu un grand impact sur le travail de la CONAREF. La solution a finalement été trouvée. |
| Accord CAGDFT | Finalisation des consultations sur le document de politique foncière nationale | 100.000 | 19 janvier 2021 | Janvier 2021 | 19 Juillet 2021 | 6 Mois | Les consultations ont été clôturées avec succès |
| Accord avec UCBC | Finalisation des consultations sur le document de politique foncière nationale | 100.000 | 24 Février 2021 | Février 2021 | 24 Aout 2021 | 6 Mois | Les consultations ont été clôturées avec succès |

1. *Fournir des informations sur la gestion financière, l’approvisionnement et les ressources humaines (si applicable) :*

* *Veuillez évaluer si les dépenses financières du projet sont alignées aux prévisions du PTBA ou en retard par rapport aux plans de travail ;*

Les dépenses du projet sont alignées aux prévisions du PTBA

* *Si les dépenses sont retardées ou non-conformes aux plans, veuillez fournir une explication en indiquant les mesures prises pour (i) accélérer la mise en œuvre ; (ii) s’assurer que les résultats attendus soient bien réalisés en qualité et aux échéances prévues ;*

N/A.

* *Veuillez indiquer quel montant en dollars a été prévu (dans le document de projet) pour les activités axées sur l’égalité des sexes ou l’autonomisation des femmes et combien a été effectivement alloué à ce jour ;*

N/A

* *Quand comptez-vous demander la deuxième tranche du programme restant au compte du MPTF ;*

*d) Fournissez des mises à jour sur la passation de marchés/un plan de passation de marchés pour les services contractés pour une valeur supérieure à 1 million de dollars US énumérés dans le document de votre projet, y compris une description du processus qui a été utilisé pour identifier le fournisseur.*

N/A

1. ***Indiquer si le programme REDD+ a mobilisé des ressources supplémentaires ou des interventions d’autres partenaires***

***RAS***

1. ***Indiquer s’il y a eu des audits et quels sont leurs résultats ; si la politique de l’agence le permet, joindre le rapport d’audit en annexe ;***

***RAS***

1. **Veuillez indiquer des éventuelles révisions au budget du programme**

**RAS**

1. **Analyse du coût du programme de l’exercice suivant le tableau 7.**

Cette analyse permet d’apprécier le ratio des coûts des structures et des coûts opérationnels relatif à la période sous examen

Tableau 8 - Répartition des coûts du programme.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Description** | **Montant en USD** | **%** | **Commentaires** |
| 1. | Activités du programme | 555 000 | 59.4% |  |
| 2. | Equipement | 378 049 | 40.5% |  |
| 3. | Fonctionnement |  |
| **Total en USD** | | 933 049 | 100% |  |

1. *Indiquer si le compte a été audité ou non pendant la période sous examen. Si oui, mentionner la période et dans la mesure du possible les autres données nécessaires liées à cet audit.*

# Gestion participative

Le programme est mis en œuvre de façon transparente et participative. Cela est d’abord reflété dans la planification et l’exécution conjointes des activités par l’ONU-Habitat et la CONAREF. La composition des organes politiques et techniques de la CONAREF offre aussi une opportunité de gestion participative au niveau institutionnel, avec la représentation de différents ministères ayant une compétence touchant au foncier. Mais ces organes ne se sont pas réuni pendant la période considérée à cause des retards de décaissement d’une part, et du focus de l’équipe sur la poursuite et la finalisation des consultations, ainsi que la validation du document de politique foncière.

En outre, toutes les autres parties prenantes sont consultées et leurs avis pris en compte. Ainsi, la société civile est impliquée à travers une consultation régulière avec les organisations des peuples autochtones (REPALEF), les organisations de défenses des droits des femmes, des jeunes, la stratégie d’engagement nationale (SNE) de la Coalition internationale pour l'accès à la terre (International Land Coalition - ILC), ainsi qu’avec le Groupe de travail climat REDD+ rénové (GTCRR) qui participe aux différentes rencontres de planification et au comité de gestion du programme. La même dynamique de participation touche aussi l’ANATC (Association nationale de l’autorité traditionnelle du Congo). Ces acteurs sont impliqués dans le processus tant au niveau national qu’au niveau des provinces où la participation est aussi ouverte aux organisations locales.

A cette dynamique s’ajoute les ONG intentionnelles ou des agences de coopération (notamment NRC-Conseil Norvégien pour les Réfugiés, de l’ILC-NES, etc.) qui trouvent nécessaire de s’aligner au processus de la réforme foncière de la RDC malgré le rattachement à leurs bailleurs des fonds. Cette approche inclusive donne à la CONAREF une visibilité plus large au niveau national et provincial, devant se perpétuer à travers les cadres de concertation « CP-CONAREF. »

Notons que pendant cette période, le programme a encore bénéficié de l’appui de la part de ses partenaires CFLED, ILC/NES en termes financiers pour la poursuite des consultations provinciales sur le DPFN dans les provinces. Il convient, enfin, de noter l’organisation réussie de l’atelier national de validation de la politique foncière nationale après une consultation de toutes les parties prenantes sur toute l’étendue du territoire national. Cet atelier a connu l’implication de tous les acteurs ici mentionnés ainsi que les autres parties prenantes clés, étatiques ou non.

# Thèmes transversaux

## Gouvernance

*Mentionner ici les réunions du Comité de Pilotage (COPIL) du programme ainsi que celles des plateformes multi-acteurs et multisectorielles et un résumé du suivi de leurs décisions*

L’impact de la pandémie de la COVID-19, la situation budgétaire du programme affecté par la non-libération de la dernière tranche, ainsi que le retard de décaissement des fonds alloués à la CONAREF n’ont pas facilité la conduite normale des activités liée à la gouvernance du programme. La retraite annuelle de planification n’a pu se tenir compte tenu de la prolongation du PTBA 2020 sur l’année 2021 afin de boucler les activités prioritaires retenues pour l’utilisation de l’acompte accordé par le FONAREDD sur la dernière tranche dont la libération avait été conditionnée aux résultats de l’évaluation à mi-parcours.

Ainsi le comité de gestion s’est réuni le 24 Septembre 2021 pour examiner la mise en œuvre du plan prioritaire, la feuille de route pour la durée restante du programme ainsi que le PTBA réajusté 2021-22. Une note avait aussi été soumise par l’agence d’exécution pour soutenir une demande d’extension de neuf (9) mois de la durée du programme pour une clôture correcte. Après l’examen des points inscrits à l’ordre du jour, le comité a accédé à la demande d’extension du programme et a adopté le plan de travail réajusté sur la période 2021-2022, la clôture devant intervenir au 30 septembre 2022.

En outre, le secrétariat permanent de la CONAREF a continué à tenir ses réunions de suivi hebdomadaire, ainsi que les réunions régulières avec l’agence d’exécution, notamment sur la planification et la tenue des ateliers provinciaux, le suivi des activités dans les sites pilotes, ainsi que les échanges concernant la gestion du programme. Cette question de gestion a fait aussi l’objet d’une réunion extraordinaire convoquée par le Ministre en charge des affaires foncières, le 18 Mai 2021, aux fins d’une clarification par l’ONU-Habitat sur les points de difficultés ayant fait l’objet de frictions avec le partenaire national. A l’issue de la réunion, le ministre a adressé une lettre officielle à l’agence pour exiger des solutions immédiates aux différents problèmes identifiés pendant la réunion. S’en est suivie une série de mesures prises par l’agence pour l’amélioration de la gestion et de la mise en œuvre du programme. L’agence a pris des mesures qui ont rapidement contribué à l’amélioration du climat de travail ainsi qu’aux solutions aux différents problèmes identifiés. Un compte rendu de ces améliorations a été faite au FONAREDD lors de la réunion de suivi tenue le 22 Juillet 2021.

Un élément important de la gouvernance concerne aussi la mise en place par le Comité de Pilotage du FONAREDD d’un groupe de travail et de suivi du programme regroupant le secrétariat FONAREDD, ONU-Habitat et la CONAREF. Ce comité est chargé de veiller à : (1) l’exécution du plan de travail ; (ii) la confiance entre les partenaires de mise en œuvre ; (iii) au respect du calendrier de soumission des livrables finaux du programme, ainsi qu’à la gestion des éventuels contentieux contractuels ou budgétaires qui peuvent naître de la gestion du programme.

## Genre

La question du genre est prise en compte dans le cadre de l’élaboration de la politique foncière, mais aussi des textes juridiques à mettre en place. En RDC comme dans beaucoup de sociétés où la tradition est toujours fortement observée, les droits des femmes en ce qui concerne l’accès à la terre sont assez limités. Si la constitution et les lois ne discriminent pas à l’égard des femmes, il n’en demeure pas moins que les pratiques et les coutumes, surtout celles touchant l’héritage affectent leurs droits.

La stratégie pour le programme a d’abord été de donner la parole aux femmes lors des consultations sur la politique foncière. Elles ont été représentées dans tous les ateliers provinciaux et le sujet touchant leurs droits fonciers émergeaient de façon récurrente. Les représentant-e-s des organisations des femmes ont ainsi formulé des recommandations pour l’amélioration du contenu du document sur le sujet. En outre, le document de politique a fait l’objet d’une analyse spécifique sous l’angle du genre. Une note de lecture a été proposée par l’experte en genre d’ONU-Habitat basé à Nairobi afin de renforcer cet aspect dans la politique.

Enfin, la coalition des femmes leaders en Développement Durables (CFLEDD) a soumis une note spécifique sur la prise en compte des droits des femmes dans la politique foncière qui fût analysée avec les différentes soumissions d’autres groupes catégoriels. L’intégration des aspects liés au genre dans la politique permet de prolonger cette question au niveau de la loi. Mais au niveau du terrain, la question est prise en charge dans les comités fonciers locaux à travers la sensibilisation et les fora locaux de discussion pour des solutions adaptées aux contextes respectifs.

Tableau 9 - Suivi des aspects Genre.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Critère** | **Actions prises pour intégrer l’aspect genre** | **Résultats** | **Coût en USD** | **Défis affrontés** |
| Mise en œuvre/Activités | - Prise en compte des questions liées au genre dans les consultations sur le document de politique foncière.  - Analyse du dument de politique sous un angle « genré »  - sensibilisation et éveil des consciences sur l’aspect genre dans les expériences pilotes | Intégration du genre dans la politique foncière  - prise de conscience progressive au niveau local. | - Inclus dans le coût global des consultations et des activités sur le terrain. |  |
| Suivi-évaluation | Canevas de rapportage avec désagrégement de la participation des femmes.  Participation de l’équipe de gestion à certaines activités et suivi rapproché de la question | - Données spécifique sur la participation des femmes.  - mesures correctives pour certaines activités sur le terrain. | Inclus dans le coût global de suivi-évaluation. |  |

## Peuples Autochtones

Les organisations des PA ont été bien impliquées dans le programme, notamment en tant que co-facilitateurs des consultations en provinces. A travers le LYNAPICO et le REPALEF, cette catégorie a été bien représentée lors de l’atelier national de validation de la politique foncière. Aussi, dans le cadre de l’appui aux communautés au niveau des provinces pilotes, les sites ciblés regorgent aussi des PA, ce qui a été fait à dessein afin de prendre en compte la protection des droits de ces groupes dans l’approche en cours de test.

## Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)

RAS.

## Respect de normes environnementale et sociale

## Etude d’impact environnementale et sociale

Le programme n’a pas encore conduit d’étude d’impact environnementale et sociale. Il a cependant initié une évaluation environnementale et sociale de la politique foncière validé par les parties prenantes. Ce processus est en cours et ses résultats ne sont pas encore disponibles.

## Mesures prises afin d’assurer le respect des sauvegardes

*Décrire ici les études d’impacts ou les mesures prises afin de s’assurer du respect de chacune des sauvegardes, en remplissant le tableau 10*

Tableau 10- Suivi des mesures/principes de sauvegardes.

| FONAREDD (2016) | Les réalisations | Le coût en USD | Les défis rencontrés |
| --- | --- | --- | --- |
| Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l’accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité.  (Cancun a, IFC norme 6) | 1. Le développement du Système d’information foncière (SIF) dans sa mise en œuvre à travers le PSGRN prend en charge cette dimension | A revoir pour le reste du programme. | La situation est actuellement sous contrôle. |
| Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b) | 1. les actions ayant mené le PARF à la politique foncière nationale (et bientôt au projet de loi), sont en ligne étroite de l’application des consultations qui se sont tenues dans les 26 provinces de la RDC; 2. le PARF est lui-même un projet d’appui au renforcement de l’administration et à l’amélioration de la gouvernance foncière, il se déroule dans le respect des principes de participation et transparence et de redevabilité dans une complémentarité multi-acteurs ; 3. le SIF est lui-même un exercice de gouvernance foncière améliorée et de participation. | USD500.000 | L’amélioration de la gouvernance est progressive et dynamique ; elle demande du temps pour voir les résultats. |
| Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d’éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes(IFC norme 4) | * 1. les activités en cours sur le SIF/RFC prennent en charge ce principe, mais il faudra du temps pour que tout marche ;   2. le principe de gestion des plaintes et recours se construit encore au sein du PARF, même si la plateforme FONAREDD prend en compte ce processus globalement | A revoir pour le reste du programme. | La clôture de la première expérience pilote à Mambasa nous permettra d’examiner les résultats et répondre à la question de savoir comment ce principe est réellement pris en compte. |
| Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées  (Cancun f ; IFC norme 1) | 1. collaboration dans le cadre du projet juridictionnel PIREDD pour que les interactions finalisées des RFC entrent dans le plan de partage e des bénéfices REDD+ /PSE ; | A revoir pour le reste du programme. |  |
| Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l’émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones | 1. Grace au processus de réforme foncière en cours où le SIF est appelé à contribuer à la stabilisation des paysans sur un terroir sécurisé ,bien défini, prenant en compte la croissance économique et démographique et les générations futures, à moyen terme , ce principe pourra aller progressivement vers sa concrétisation. | A revoir pour le reste du programme. | L’expérimentation du SIF sur le terrain limité encore à 2 sites pilotes et allant encore à petits pas, l’émergence de nouvelles opportunités économiques liée à ce principe, est à poursuivre les deux ou trois années à suivre. |
| Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d) | * 1. le PARF a développé une stratégie globale de consultation multi-acteurs qui a permis assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, et sur toute l’étendue du territoire national, à l’élaboration de la politique foncière nationale et au dialogue national sur la clarification des droits fonciers.   2. des outils méthodologiques y afférents adaptés aux divers groupes cibles, sont également en cours d’expérimentation et pourront servir à la mise en échelle nationale. | Même budget qu’au niveau du principe 2. | La politique a été validée avec une large participation des parties prenantes.il reste à garder la même méthode pour l’élaboration de la loi. |
| Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu’ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées, (Cancun c ; IFC norme 3, 5,7). | 1. le PARF est en train de développer toute une culture de respect des droits des communautés à travers notamment le respect des standards nationaux socio-environnementaux dans les travaux de terrain sur le SIF et les consultations où le CLIP (consentement libre, éclairé et préalable) couvert par un arrêté du Ministre à l’environnement a sa place, et bientôt une étude stratégique socio environnementale pourra se réaliser sur la politique foncière validée ; 2. sur le terrain les CP CONAREF ont l’obligation de veiller aux analyses des risques partagés au niveau provincial avec stratégies de mitigation concertées surtout en ce moment de turbulence politique, 3. le plan de consultation avec les multi-acteurs est élaboré, connu et suivi ensemble de manière concerté ; 4. le PARF est aligné au plan de gestion des plaintes et recours de FONAREDD, avec leurs déclinaisons à la base qui rassurent dans la mise en œuvre de la REDD+ en harmonie avec les communautés. | Voir PTBA |  |
| a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ; | * 1. PARF étant un projet de FONAREDD, il cadre avec effets 6 du plan d’investissement REDD de la RDC et prône la stabilisation des communautés rurales sur leur terroir sécurisés à travers la collaboration avec les PIREDD ;   2. l’action du PARF est un moteur de sécurisation des investissements hors forêts primaires du fait de son option de base de se joindre au processus PSGRN des PIREDD. | A revoir pour le reste du programme. | Le fait que PARF soit encore à la phase test semble laisser trop de vide pour l’ensemble de la république |
| b) Mesures visant à réduire les déplacements d’émissions. | 1. les actions futures visant à l’élaboration des plans fonciers des ETD et des provinces répondent à terme à ces mesures dont l’objectif est de réduire les déplacements d’émissions. | A revoir pour le reste du programme. | Le fait que PARF soit encore à la phase test semble laisser trop de vide pour l’ensemble de la république |
| C) Norme de performance 2 : Main-d’œuvre et conditions de travail | Non applicable. Programme sectoriel focalisé sur les réformes et la création d’un environnement habilitant. |  |  |

## Gestion des plaintes et recours

RAS.

# Gestion des risques

* 1. *Mettre à jour votre matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée.*

*Détailler les mesures qui ont été/seront prises et indiquer la personne/l’acteur responsable. Cette matrice devra mettre à jour ce qui a été identifié dans le document de programme à son approbation (ou l’année précédente pour les programmes ayant plus d’une année de mise en œuvre). Dans cette analyse il sera intéressant de commenter l’évolution sur le temps (e.g. un risque estimé à haute probabilité à la formulation peut être revu à la baisse l’année suivante), en expliquer les raisons et si le programme a eu un rôle proactif dans l’atténuation de ces risques.*

Tableau 10 - Gestion des risques

| **Identification des risques** | | | **Traitement du risque** | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Description du risque** | **Période d’identification** | **Catégorie de risque** | **Evolution du risque (stable, accru, amoindri) par rapport au dernier rapport** | **Action(s)** | **Responsabilité** | **Date limite** |
| 1. La reforme reste encore peu connu en provinces et les vraies débats sur les principaux thèmes pas encore très visible.  Cela risque de voir au niveau national de faire adopter de politique et loi sans une vraie déclinaison en provinces de la feuille de route de la reforme | Retraite de planification de février 2020 | Risque opérationnel technique | Amoindri. | 1. Continuer les actions de sensibilisation et de communication sur le processus ; 2. Renforcer la collaboration avec les PIREDD ; 3. Impliquer les acteurs pertinents dans | CONAREF et ONU-Habitat | Août 2021 |
|  | 1. dérouler la stratégie de renforcement des CP-CONAREF avec un guide de cahiers de charge approprié conforme aux contenus des thèmes devant impulser les concertations multi acteurs sur la réforme ; | CONAREF/SP | Août 2021 |
|  | 1. impliquer d’avantage le gouvernement provincial dans tout le processus en commençant par l’arrêté de nomination de la CP-Province devant inaugurer le processus ; | CONAREF/SP | Continue |
| 2. Interaction insatisfaisante entre le niveau national (réforme institutionnelle) et le niveau local (mise en œuvre opérationnelle) | Retraite de planification de février 2020 | Risque politique |  | 1. initier des actions de plaidoyer vers la primature et présidence de la république pour susciter leurs adhésions, | Le Ministre aux affaires foncières | Août 2021 |
|  | 1. élaborer un plan de renforcement des capacités de l’administration foncière sur base d’un diagnostic organisationnel et institutionnel et le mettre en œuvre | CONAREF/SP | Juin 2022 |
| Evolution du risque (stable, accru, amoindri) par rapport au dernier rapport | 1. dérouler le plan de communication de manière à impliquer simultanément les acteurs de niveau national et provincial | CONAREF/SP | Juillet 2022 |
| 3. incohérence dans le déploiement des PIREDD et de la reforme foncière en ce qui touchent à la planification de l’utilisation des ressources et sécurisation des terres des communautés | Retraite de planification de février 2019 | Risque politico-institutionnel |  | 1. initier une note concrète décrivant le problème tel que vécu et le partager avec FONAREDD. | CONAREF/SP | Immédiatement |
|  |  | -plaidoyer envers FONAREDD pour une rencontre devant aboutir à une feuille de route commune de collaboration. | ONU-Habitat | Immédiatement |

* 1. Évaluation de la transparence et de l'intégrité

RAS.

# Illustration narrative spécifique

Le programme a réalisé sur la période sous examen l’un de ses objectifs majeurs avec la validation du document de politique foncière nationale (DPFN). Comme expliqué plus haut dans le présent rapport, cet important document a fait l’objet de validation par les parties prenantes lors d’un atelier national organisé à Kinshasa en Novembre 2021. Plus de 300 participants en provenance des 26 provinces du pays et représentant les différentes catégories de parties prenantes (société civile, secteur privé, administration foncière, autres secteurs, autorités traditionnelles, réseaux de femmes, peuples autochtones pygmées, etc.) ont pris par à cet atelier.

Cet événement couronne le processus de formulation du document de politique foncière nationale (DPFN) qui a débuté en 2018 lors du forum interprovincial de Bukavu (4-7 novembre 2018). Cela aura donné l’opportunité aux acteurs de faire les dernières contributions pour la finalisation du document avant son adoption par le gouvernement de la RDC. Ce fût ainsi l’occasion pour un dialogue national approfondi entre les parties prenantes sur les derniers aspects du document de politique foncière et d’examiner comment leurs commentaires et contributions, collectés lors de la phase des consultations provinciales, ont été intégrés dans la version finale de la politique. Au bout de trois jours d’échanges, le document a été validé moyennant des recommandations de modifications à certains endroits ainsi qu’un satisfecit général des acteurs clés, notamment le Ministre des affaires foncières ayant lancé et clos les travaux de l’atelier, la CONAREF, l’ONU-Habitat…

A l’issue de l’atelier le DPFN a fait l’objet d’une relecture globale par les experts de la CONAREF et a été validé par les organes statutaires, notamment la cellule technique et le comité de pilotage.

La validation du document est une étape importante pour faire avancer la bonne gouvernance foncière et la sécurisation des droits fonciers pour tous les Congolais, avec un accent particulier sur les communautés locales et les peuples autochtones pygmées (PAP) pour le bénéfice de toute la population congolaise. On s'attend à ce que la politique soit utile pour les interventions futures en matière d'investissement social, environnemental et économique en RDC. Les prochaines étapes sont le développement d'un plan de mise en œuvre de la politique foncière, et la préparation de la nouvelle loi foncière intégrant les innovations et les orientations clés de la politique foncière.

Au Plan Communautaire, le programme à contribuer à assurer la sécurité foncière des communautés et à mettre en place un système d’information foncière à Mai-Ndombe et en Ituri.

En effet, dans le cadre du programme de réforme agraire, avec le soutien de partenaires en RDC (UCBC et CAGDFT), des réalisations clés ont été réalisées. Il s’agissait notamment d’améliorer les relations avec l’administration provinciale et la coordination entre les administrateurs fonciers et les autorités coutumières. Il s’agit d’une réalisation remarquable pour le projet puisque ces institutions faisaient partie des conflits qui ont affecté la gouvernance foncière en RDC. ONU-Habitat, par l’intermédiaire des partenaires de mise en œuvre en RDC, a fourni un appui technique et un renforcement des capacités pour améliorer leur appréciation de la bonne gouvernance foncière parmi les parties prenantes, l’importance des approches adaptées aux objectifs dans le cadre de l’amélioration progressive du processus de réforme agraire et soutenu par l’accès à l’équipement pour l’administration foncière.

En outre, ONU-Habitat a facilité la supervision et la livraison de la construction du bâtiment de l’administration foncière à Mambasa. Ce bâtiment est maintenant achevé et occupé par l’administration foncière.

**Parmi les autres réalisations clés, mentionnons :**

***La réforme institutionnelle de la gouvernance foncière* :** afin de renforcer la capacité des institutions locales à relever les défis du régime foncier et de l’accès à la terre pour les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables, le projet a soutenu le développement et la création d’un comité foncier local (CFL) au niveau communautaire pour réinformer le travail du chef coutumier dans la gestion des terres. Le CFL a été élaborée à la suite de consultations solides avec les principaux intervenants au niveau provincial et composée d’experts locaux, de représentants de la société civile, du secteur privé, d’organisations communautaires, d’agents d’administration foncière et de membres de la communauté, tous dans une juridiction / communauté donnée qui a été sélectionnée pour le travail pilote. Les participants de le CFL ont été formés sur leur rôle et correctement présentés à tous, y compris au niveau provincial, pour promouvoir leur travail et leur reconnaissance au niveau communautaire.

Cette institution consolide le travail d’attribution des terres, de transfert des terres et de médiation des conflits au niveau communautaire en tenant compte des questions clés qui ont été identifiées comme des lacunes dans la gouvernance ouverte des terres et désireuses d’un mécanisme transparent pour un accès juste et égal à la terre. La documentation appropriée du travail du CFL a été faite, y compris la charte locale qui définit ses opérations et a été validée au niveau provincial.

Sortie clé

* Le Comité foncier local a été constitué et divisé en 5 groupes thématiques
* Environ 60 personnes de la communauté bénéficient de la formation au sein du comité local des terres
* la Charte foncière locale de la chefferie Babila Bakwanza : document constituant la base consensuelle des règles et principes de gestion locale des ressources naturelles
* Le Manuel de procédure foncière locale de la chefferie de babila Bakwanza: ce manuel est un outil de gestion mis en place pour établir les règles et les principes de l’accès à la terre, le transfert des droits.
* Le Guide pratique du registre foncier communautaire : ce manuel est un guide méthodologique global qui présente l’approche RFC, les étapes de sa mise en œuvre, les étapes de modélisation des processus d’affaires
* étapes de modélisation des processus d’affaires

**Tableau 1**1: Principales réalisations des Comités locaux de développement à Mambasa et Mai-Ndombe

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Indicateurs de réalisation de cette réalisation** | **Mambasa** | **Mai-Ndombe** |
| Nombre de formations organisées (ventilées par thème et par bénéficiaires) en faveur du Comité foncier local | 3 | 2 |
| Nombre de séances sur la gouvernance foncière mises en place | 2 | 2 |
| Nombre de personnes impliquées dans l’élaboration de la charte | 23 | 17 |
| Nombre d’affrètements fonciers validés du | 1(Chefferie Babila-Bakwanza) | 1 |
| Nombre de participants à la session de validation de la charte | 60 |  |

À Mambasa, le CLF est composée de 30 personnes tandis qu’à Mai-Ndombe, IL compte 22 personnes. (à confirmer)

***Système d’information foncière et registre foncier communautaire* :** Compte tenu de l’interaction limitée des administrateurs fonciers avec les communautés au niveau local, il était important que le projet reconnaisse ces lacunes et favorise une approche cohérente qui intègre des approches participatives et transparentes pour l’attribution et la gestion des terres. Après des consultations et des parties prenantes, nous avons convenu de mettre en place un registre foncier local au niveau communautaire afin de renforcer la confiance dans le processus d’attribution des terres au niveau local. Le registre local est reconnu et documenté dans le cadre du système national d’information foncière. De même, un système officiel d’information foncière a été promu au bureau de l’administration foncière pour l’enregistrer en tant que système de contrôle de la qualité afin de valider la configuration du cadastre local au niveau local (dans le registre foncier local). La carte validée est ensuite intégrée dans le LIS pour être incluse dans le système législatif. Cela a été fait à Mambasa et en cours à Mai-Ndombe avec le développement des capacités en cours.

Le registre foncier local et le système officiel d’information foncière ont été identifiés comme l’infrastructure nécessaire pour promouvoir la confiance et la coordination entre les terres coutumières et le système statutaire du gouvernement. La capacité du personnel communautaire local et des administrateurs fonciers a été améliorée pour soutenir le fonctionnement quotidien des outils et poursuivre le contrôle de la qualité dans la gestion du cadastre.

Dans le cadre de la promotion de ces systèmes, la démarcation locale a été effectuée en présence d’administrateurs fonciers, de chefs et d’autres parties prenantes du Comité foncier local et a été soutenue dans l’identification et la résolution des conflits existants. La plupart de ces conflits ont été résolus tandis que d’autres ont été laissés au CFL pour les suivre et les résoudre. Environ 335 parcelles de ménages ont été délimitées dans des zones agricoles, privées et forestières occupées par des communautés dans les communautés pilotes. De grandes concessions ont également été délimitées, mais comportaient de nombreux problèmes d’infiltration et de conflits, donc non inclus dans ces statistiques en raison de problèmes de frontières et de nombreux intérêts.

À Mambasa, environ 60 parcelles de terrain ont reçu des certificats en reconnaissance de leur occupation et de leur utilisation des terres attribuées par le chef. Le CFL a été encouragée à poursuivre le processus. Les limites de deux villages ont été délimitées et validées par les communautés voisines en présence Du CFL et des chefs. Un village avait des problèmes de limites qui ont été résolus dans le cadre du processus de démarcation participative et la limite correcte a été établie après négociation avec toutes les parties prenantes.

Un processus similaire s’en est suivi à Mai-Ndombe et environ 146 parcelles de terrain ont été délimitées dans le cadre d’un processus participatif avec le chef local, CFL et les administrateurs fonciers. Environ 47% de ces parcelles appartenaient à des femmes. Toutes les questions de délimitation ont été résolues et traitées par la communauté avant la démarcation de la parcelle.

**Tableau 12** : Démarcation participative des terres à Mambasa

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Indicateurs et réalisation** | **Mambasa** | **Mai-Ndombe** |
| Nombre de tracés (champs) mappés | 335 | 146 |
| Nombre de colis intégrés dans le LIS | 198 |  |
| Nombre de ménages ayant reçu les certificats fonciers | 60 |  |

# Modalités de suivi

Suite au retard dans la libération de la dernière tranche des fonds alloués au programme et les mesures restrictives de lutte contre la COVID-19, la planification des activités de 2021 avec tous les partenaires du programme PARF n’a pas eu lieu. Ainsi les activités non réalisées de l’année 2020 ont fait l’objet du plan de travail pour le premier semestre 2021. Cette période a consisté au suivi des activités du Partenaire UCBC qui était à la fin de son accord. Ainsi une mission de suivi a été organisé par l’équipe à Mambasa avec le l’équipe de l’UCBC pour évaluer le niveau d’atteinte des résultats et définir un plan d’action urgent pour le reste des activités et une stratégie de continuité des activités malgré la fin de l’accord. Ces derniers éléments ont été validés avec l’administration foncière et la communauté à travers le comité foncier local. Le partenaire UCBC a aussi réuni toutes les différentes preuves, rapports et outils liés à la mise en œuvre du projet accompagné d’un rapport de fin du projet.

Le même travail a été réalisé avec le partenaire CAGDFT pour le site pilote de Maindombe. Les réunions de suivi ainsi que les rapports d’activités reçus du partenaire ont révélé une faiblesse dans le travail sur le terrain. Le programme a donc initié un travail d’échange d’expérience et de renforcement mutuel entre UCBC et CAGDFT sur le site pilote de Maindombe. Cela permit une nette amélioration et une accélération des interventions au niveau de ce site. Le CAGDFT est maintenant à la phase de clôture de son projet et devrait bientôt soumettre ses rapports.

Il convient aussi de noter la mise en place par d’un groupe de suivi du programme pour un suivi rapproché de sa mise en œuvre pour la durée de l’extension accordée afin d’assurer l’atteinte des différents résultats attendus du programme. Ce groupe se réunit une fois le mois et a déjà tenu deux réunions en 2021 avec des effets positifs sur la bonne marche du programme.

**Tableau 13 - Etat d’avancement du plan de suivi du programme.**

Le suivi du programme au cours de l’année 2021 n’a pas fait l’objet d’une planification claire puis que le programme continuait la mise en œuvre du plan de travail de 2020 et qui vient d’être ajusté pour 2022.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activité de suivi et évaluation** | **Nombre prévu** | **Nombre réalisé** | **Taux de réalisation** | **Coûts en USD/Budget** | **Résultats et leçons tirées** |
| Missions de suivi terrain | 02 | 02 | 100 | À calculer : missions Hélène (-Itur), kasongo et charles (Maindombe). |  |
| Réunions | 04 | 04 | 100 | - |  |
| Rapports | 03 | 03 | 100 |  |  |
| Revus techniques | 01 | 02 | 150 |  |  |
| Evaluations externes | 01 | 01 | 100 |  |  |
| Collecte des données | N/A |  |  |  |  |
| Tenue du COPIL | 02 | 01 | 50 |  |  |
| Prise en compte des recommandations du COPIL |  |  |  |  |  |
| Réunion de différentes plateformes | N/A |  |  |  |  |

# Révisions programmatiques (le cas échéant)

Le retard accumulé dans la mise en œuvre du programme suite à l’impact de la COVID-19, à la mise à disposition tardive de la dernière tranche une extension de moins 9 mois afin de permettre au programme de bien terminer ses activités et atteindre ses résultats. L’agence d’exécution et le partenaire national en ont fait la proposition au comité de gestion du programme qui a accordé une telle extension à l’issue de sa réunion du 24 Septembre 2021. Décision qui a été endossée par le comité de pilotage du FONAREDD dans sa décision du 11 Octobre 2021. Un plan de travail ajusté a été élaboré pour couvrir la période de l’extension.

# Communication and promotion

*Fournir un bref descriptif des efforts entrepris pour promouvoir CAFI et le FONAREDD (y compris via l’utilisation de logos) dans les publications finales du programme, sur le site du programme le cas échéant, et dans les ateliers avec les partenaires et parties prenantes, photos à l’appui*.

# Auto-évaluation du programme

L’exécution du programme est jugé assez satisfaisante par l’équipe si l’on s’en tenait à la réalisation des activités réellement planifiées pour la période concernée et les efforts d’amélioration consentis par l’agence. L’arbre du redressement de la mise en œuvre ne devrait pas cependant cacher la forêt des problèmes récurrents qui ont globalement impacté la mise en œuvre du programme. La libération de la dernière tranche, l’effectivité du second accord signé avec la CONAREF, les recommandations de l’évaluation à mi-parcours ainsi que la feuille de route et le PTBA réajusté permettront de remettre définitivement le programme sur les rails pour une bonne clôture assurant l’atteinte des résultats attendus.

# Difficultés rencontrées et mesures prises

Pour la période considérée, la difficulté principale a été l’insuffisance des fonds pour la suite des activités, ainsi que le retard de décaissement du au non-aboutissement des transferts effectués vers certains partenaires du programme, dont la CONAREF. Ces problèmes ont eu des conséquences sur la mise en œuvre globale du programme, y compris sur le renouvellement des contrats des consultants appuyant le programme. Le programme avait déjà sollicité du FONAREDD la libération d’une partie de la dernière tranche afin d’assurer sa continuité, ce qui fût fait mais avec un peu de retard. La réception de ce fonds ainsi que les différents échanges avec le partenaire national, y compris le ministère de tutelle ont permis de résoudre les difficultés.

# Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme

Les défis auxquels le programme est confronté sont de plusieurs ordres dont l’essentiel peut se résumer ainsi qu’il suit :

* L’obligation de fonctionner sur le solde du budget de 2020 du fait de la non-libération de la dernière tranche ;
* La difficile collaboration avec les autres programmes ainsi que les PIREDD. Le programme a toujours pris des initiatives dans ce sens mais cette collaboration tarde à se concrétiser au détriment de la cohérence des interventions du FONAREDD ;
* L’évaluation à mi-parcours programmé lancé depuis plusieurs mois sans pouvoir soumettre un rapport final, sans compter le manque d’une bonne compréhension du programme par les consultants en charge de ladite évaluation ;
* La non-opérationnalisation des coordinations provinciales au niveau des provinces pilotes.

En termes de leçons apprises, on note :

* La bonne collaboration avec les partenaires nationaux est garantie par la gestion transparente du programme ainsi que la diligence dans sa mise en œuvre. Les situations pouvant entrainer une politisation de l’implémentation du programme sont à éviter.
* Malgré le retard dans la conduite des expériences pilotes, celle de Mambasa donne des résultats encourageants et permet un début de capitalisation. Le programme s’en sert pour accélérer l’intervention dans la province de Maindombe.
* La mise en œuvre de l’accord de partenariat avec la CONAREF a rendu son secrétariat permanent davantage autonome et plus à même de prendre des initiatives allant dans le sens de l’accélération du processus de la réforme en général. Un deuxième accord est prévu dès la libération de la dernière tranche pour renforcer cette expérience.

# Conclusion et recommandations

Le programme connait d’assez-bons résultats malgré les difficultés qu’il a connues. Si l’essentiel semble être résolu, l’impact de ces difficultés n’a pas laissé intacte la marche du programme vers ses résultats. En effet, les résultats du diagnostic interne du programme réalisé depuis la fin de l’année 2019 restent toujours d’actualité, voire accentués. En effet, ce diagnostic faisait ressortir deux problèmes majeurs, à savoir : (i) le déficit budgétaire sur certaines lignes et (ii) le décalage entre le travail à réaliser et le temps imparti.

Le déficit budgétaire est lié à la sous-estimation de certaines lignes, notamment celles couvrant les activités de mise en place du SIF, les consultations sur le document de politique foncière nationale, la mise en place et le suivi des coordinations provinciales de la CONAREF, etc. le programme avait approché le FONAREDD en lui soumettant une note sur les besoins pour un fond additionnel, si possible, et un budget pour la suite du programme au-delà de sa date officielle de clôture.

Concernant le calendrier, certains résultats ont été attendus pour des délais qui se sont révélés trop courts au vu des différentes étapes et du travail à réaliser à chacune de ces étapes. Tel est le cas, comme expliqué en 2020, des expériences pilotes qui devraient conduire à la production de la version finale du guide méthodologique sur le développement des stratégies provinciales de gestion foncière, ainsi que le modèle de gestion foncière adaptée au contexte des communautés locales. La finalisation de l’expérience de Mambasa offre une opportunité de déjà tiré des leçons et de combler les gaps au niveau de la province de Maindombe et passer à la validation des outils.

L’extension sans budget additionnel du programme a forcément une incidence sur la répartition des fonds entre les différentes activités, notamment pour la prise en charge du personnel et des consultants. Mais le programme a déjà procédé à un réajustement du PTBA dans ce sens et l’exécute pour les 9 mois d’extension accordés selon les priorités identifiés et validées par le comité de pilotage.

# Récapitulatif des livrables

*Liste des livrables évoqués dans le rapport et fournir des hyperliens aux livrables finalisés ou, le cas échéant, aux dossiers qui les contiennent.*

**Jalon 1. CONAREF FONCTIONNEL**

1. Manuel de procédures administratives et financières
2. Stratégie de communication
3. Note de cadrage des groupes thématiques
4. Plan de renforcement des capacités
5. Plan de renforcement de capacités avec les modules complets
6. Accord 1 :
   1. Texte de l’accord
   2. rapport final de mise en œuvre
   3. rapport d’audit.
7. Accord 2

**Jalon 2 : Elaboration de la Politique foncière et de la loi**

1. Revue juridique, thématique et institutionnelle du secteur foncier
2. Options fondamentales de politique foncière issue du forum de Bukavu[[38]](#footnote-38)
3. Stratégie des consultations nationales sur le document de politique
4. Architecture de la loi foncière pour discussion interne[[39]](#footnote-39)
5. Rapport provisoire d’évaluation de la loi dite foncière (1973)[[40]](#footnote-40)
6. Commentaires des experts (ONU-H & CONAREF) sur le Rapport d’évaluation de la loi[[41]](#footnote-41)

**Jalon 3 : Appui au communautés et développement de guides méthodologiques**

1. Etudes de référence sur la tenure : Kwilu, Maindombe, Ituri, Kasai Oriental[[42]](#footnote-42)
2. Guide théorique et pratique pour le renforcement du cadastre en République Démocratique du Congo : mise en place et implémentation d’un système d’information foncière (SIF)[[43]](#footnote-43).
3. Guide théorique et pratique pour le renforcement du cadastre en République Démocratique du Congo : le registre foncier et communautaire[[44]](#footnote-44).
4. Guide méthodologique guide méthodologique pour la sécurisation des droits fonciers des communautés locales et le renforcement du cadastre
5. Guide méthodologique pour l’élaboration de stratégie provinciale d’intervention foncière[[45]](#footnote-45)
6. Guide méthodologique d’élaboration des stratégies provinciales d’intervention foncière dans le cadre des projets intégrés REDD+ en RDC.

# Annexes

*Important : Annexer le rapport financier complété tel qu’indiqué en section 6, Onglet A téléchargeable au lien suivant :*

[*https://docs.google.com/spreadsheets/d/16NkDn5xcgQEmpFFyjPt\_2J3PDFoudVtD/edit?usp=sharing&ouid=108442690432788652504&r*](https://docs.google.com/spreadsheets/d/16NkDn5xcgQEmpFFyjPt_2J3PDFoudVtD/edit?usp=sharing&ouid=108442690432788652504&r)

<https://drive.google.com/file/d/1_5BaGi7_EHIRl-QTfNpP8LSsUv-50r_i/view?usp=sharing>

1. Ce canevas proposé par le Secrétariat Exécutif du FONAREDD et conforme au canevas de l’Initiative pour la Forêt de l’Afrique centrale (CAFI) est relatif à la présentation des rapports semestriel et annuel des Agences d’Exécution (AE) des programmes financés par le FONAREDD via CAFI. [↑](#footnote-ref-1)
2. Contexte lié à la période sous-examen (semestre/année). [↑](#footnote-ref-2)
3. Les activités de sensibilisation en provinces ont permis aussi d’obtenir la préparation d’arrêtés de création, mais non encore signés, dans les provinces comme le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et Sud Ubangi. [↑](#footnote-ref-3)
4. <https://docs.google.com/document/d/1SkxbQNXdN1dJBOlAGMnrDcUHxkKWQw9V/edit#heading=h.gjdgxs> [↑](#footnote-ref-4)
5. Liste : Haut-Lomami, Kinshasa, Lualaba, Lomami, Lubumbashi, Maniema, Mongala, Nord-Ubangi, Sankuru, Tanganyika, Tshuapa. [↑](#footnote-ref-5)
6. <https://drive.google.com/file/d/12_hQOkQ76tm0o5I9pZljlZWAhz-Vvi7Z/view?usp=sharing> [↑](#footnote-ref-6)
7. <https://drive.google.com/file/d/1jkmBYpKP_cCyS62RmuwOkD694rgaqamD/view?usp=sharing>

   <https://drive.google.com/file/d/1czvTTs2kOPTqhR692dtb3j_zHlQJAP9J/view?usp=sharing> [↑](#footnote-ref-7)
8. <https://docs.google.com/document/d/1uq6aaDHO6eYMcLu7nr5yPcwGZM2PJsXz/edit>

   <https://docs.google.com/document/d/13T0qFF7zIaG6yLKqtPWcTKMOViVgPKxB/edit#heading=h.gjdgxs> [↑](#footnote-ref-8)
9. <https://drive.google.com/file/d/1MUMSHW-ipMXZgUYmz9XLGe5dHTjOMfGE/view>

   <https://www.dropbox.com/scl/fi/ceypdqkfimos41zq4cm2o/Rapport-cartographie-du-terroir-villageois-Mabukulu-et-Andikwakwa.docx?dl=0&rlkey=xr2xxqt1y6zmgxdygjeomqtmc> [↑](#footnote-ref-9)
10. Ce travail est accompagné par une commission technique constituée d’un technicien de l’administration foncière, de deux représentants du chef de village, du chef de la Cellule et d’un agent des services techniques (entre IPAPEL, Environnement, Plan). [↑](#footnote-ref-10)
11. Les 60 bénéficiaires ont été sélectionnés par les chefs de villages sur base des critères mis en place tel qu’avoir déjà fini à payer les droits des chefs, payer régulièrement la redevance coutumière, etc. [↑](#footnote-ref-11)
12. Pour plus d’information sur le STDM, aller sur le site : <https://stdm.gltn.net/> [↑](#footnote-ref-12)
13. Cartes : <https://drive.google.com/drive/folders/1D0fB4Mobp_pf6io09FluHFL3525tnNvF?usp=sharing> [↑](#footnote-ref-13)
14. <https://drive.google.com/file/d/1gy2PtAOxJlxdXIetrWUmjPVQW1a1BEoT/view?usp=sharing>

    <https://drive.google.com/file/d/1Uw9v2Ni4ffv-p43TbOUTu9McJljSFcWF/view?usp=sharing> [↑](#footnote-ref-14)
15. <https://drive.google.com/file/d/1Yeq3ooP6Q7ksVzpTQZSFV_nibIDW9EB3/view?usp=sharing> [↑](#footnote-ref-15)
16. L’entité est la base de l’organisation des données dans un système d’information. Elle regroupe l’ensemble des informations rattachées à un même élément et peut porter le nom de cet élément. [↑](#footnote-ref-16)
17. <https://drive.google.com/file/d/1yrdiNQy1D9M50yrppBmrUKdsow3UUvVv/view> [↑](#footnote-ref-17)
18. <https://drive.google.com/file/d/1yrdiNQy1D9M50yrppBmrUKdsow3UUvVv/view> [↑](#footnote-ref-18)
19. <https://www.dropbox.com/scl/fi/5ivnfefmotgvvuadd8kpg/Manuel-d-Utilisateur-SIF-11.04.2021-V2.0-1.docx?dl=0&rlkey=4q9zzgcm7y2gvsw5gc5hce0u5> <https://drive.google.com/file/d/1yrdiNQy1D9M50yrppBmrUKdsow3UUvVv/view> [↑](#footnote-ref-19)
20. La version finale de la politique foncière parle d’« attestation d’occupation foncière ». Ce sera certainement l’appellation officielle qui sera aussi consacrée dans la loi. [↑](#footnote-ref-20)
21. <https://drive.google.com/file/d/1L0ummO8ueXJidfEVjmInw8JFU29EzXr1/view?usp=sharing> [↑](#footnote-ref-21)
22. <https://docs.google.com/document/d/1frYEHdyvMPjLOD50s9znJYjAP6nHBY_Y/edit?usp=sharing&ouid=100403214099326459403&rtpof=true&sd=true> [↑](#footnote-ref-22)
23. <https://docs.google.com/document/d/1uq6aaDHO6eYMcLu7nr5yPcwGZM2PJsXz/edit> [↑](#footnote-ref-23)
24. <https://drive.google.com/file/d/1bvlquN3pNxFSEGAvprIklLrcLsmBnwEz/view?usp=sharing> [↑](#footnote-ref-24)
25. <https://docs.google.com/document/d/1ldHgmQ9NpkAbP8wSZQc0DCFDvQsWx5GC/edit?usp=sharing&ouid=100403214099326459403&rtpof=true&sd=true> [↑](#footnote-ref-25)
26. <https://drive.google.com/file/d/1L0ummO8ueXJidfEVjmInw8JFU29EzXr1/view?usp=sharing> [↑](#footnote-ref-26)
27. <https://drive.google.com/file/d/1yrdiNQy1D9M50yrppBmrUKdsow3UUvVv/view> [↑](#footnote-ref-27)
28. <https://drive.google.com/file/d/1-91cAQk9sX5mNgT7b36m5I2c-XXKQPfm/view?usp=sharing> [↑](#footnote-ref-28)
29. <https://docs.google.com/document/d/1RQ5bRMRWd16xmTPsviU8AwnYNRfydRrVKqbq0WhBHfg/edit> [↑](#footnote-ref-29)
30. [CAGDFT\_Guide méthodologique de mise en oeuvre du SIF.docx - Google Docs](https://docs.google.com/document/d/1Bj3y1vkuXk7-IGbaSzE44pznfP24fNCA/edit) [↑](#footnote-ref-30)
31. **2018.b.** Guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales. [↑](#footnote-ref-31)
32. **2018.c.** Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des programmes intégrés. [↑](#footnote-ref-32)
33. Disponible ici : <http://www.cafi.org/sites/default/files/2021-07/Cadre%20de%20ME%20re%CC%81vise%CC%81%20de%20CAFI%20-%2025%20Octobre%202019%20FINAL%20-%20Web%20site.pdf> [↑](#footnote-ref-33)
34. Reporter la valeur indique dans le tableau 2 [↑](#footnote-ref-34)
35. Tels qu’indiqués dans la colonne G du tableau 5 [↑](#footnote-ref-35)
36. En vertu du protocole d’accord (Memorandum of Understanding) signé avec le MPTF, qui stipule que “les rapports financiers fourniront l’information sur l’utilisation des ressources fiduciaires selon les **effets** et **produits** du cadre de résultat du programme » [↑](#footnote-ref-36)
37. En vertu du protocole d’accord (Memorandum of Understanding) signé avec le MPTF, qui stipule que “les rapports financiers fourniront l’information sur l’utilisation des ressources fiduciaires selon les **effets** et **produits** du cadre de résultat du programme » [↑](#footnote-ref-37)
38. <https://docs.google.com/document/d/1hiTCakKam4m-W7D269qQWbYkjLE8SHMQ/edit?usp=sharing&ouid=100403214099326459403&rtpof=true&sd=true> [↑](#footnote-ref-38)
39. <https://docs.google.com/document/d/1mVQ8wDTynrgekLTfDJxUPgRbudc0PYXt/edit?usp=sharing&ouid=100403214099326459403&rtpof=true&sd=true> [↑](#footnote-ref-39)
40. <https://docs.google.com/document/d/1gXFMI4lIPqaoHWk7f3XyCWEJ4CCBs5cT/edit?usp=sharing&ouid=100403214099326459403&rtpof=true&sd=true> [↑](#footnote-ref-40)
41. <https://docs.google.com/document/d/1J4Dg-1tejOD3iwEhh4BlxzZvF7dRnuX9/edit?usp=sharing&ouid=100403214099326459403&rtpof=true&sd=true> [↑](#footnote-ref-41)
42. <https://www.dropbox.com/scl/fi/p46sukhrxtd7et91jf6fw/Etude-complementaire-tenure-fonciere-mambasa-VF.doc?dl=0&rlkey=kella2i9bio9keg992e3q8eh4>

    <https://drive.google.com/file/d/12_hQOkQ76tm0o5I9pZljlZWAhz-Vvi7Z/view?usp=sharing>

    <https://docs.google.com/document/d/1dasD84I5Ahcrnq0sYtAnLGlQDOvHACTJ/edit?usp=sharing&ouid=100403214099326459403&rtpof=true&sd=true> [↑](#footnote-ref-42)
43. <https://drive.google.com/file/d/1DsCpYNM9txyfco1i7cR83SfErdlpEAyK/view?usp=sharing> [↑](#footnote-ref-43)
44. <https://drive.google.com/file/d/18Q5dRXdsIBUAMvC6lOXxJX-IL_mum2Xt/view?usp=sharing> [↑](#footnote-ref-44)
45. <https://www.dropbox.com/scl/fi/8rjj0iqn5on2pardfi80a/ENG-FFP-Guide-strategie-provinciale-AF-AC-V0.docx?dl=0&rlkey=itkf87hhx4vijg9lpoooimjv7> [↑](#footnote-ref-45)